

n° 21
Janvier 2013

Je pêche en Morbihan



Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique





Une équipe de spécialistes à votre service !
magasins ouverts du lundi au samedi de 9h à 19h

10% de remise immédiate sur tout le rayon pêche* aux porteurs de la carte de fidélité Alcedo**

* Hors promotions et soldes ** Gratuite sur simple demande en magasin

Un très large choix en matériel :
cannes, moulinets, leurres, accessoires...

Toutes les techniques de pêche en eau douce :
carnassier, truite, coup...

Grand choix d'appâts vivants ou artificiels :
asticots, vers, vifs, pâtes à truite, graines...

Toutes les plus grandes marques :



Magasin de Vannes
ZA de Luscanen, 19 rue Léonce Franco
56880 VANNES - PLOEREN
Tel. 02 97 54 25 45

Magasin de Lorient
1 bis rue Gustave Zédé
56600 LANESTER
Tel. 02 97 32 56 83

sommaire

"La pêche, un art de vivre"

Bilan 2012

- 5 Repères 2012
- 6 à 8 Saison de pêche : décalée mais productive
- 9 Les plus belles prises

En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
- 12/13 Scorff
- 14/15 Blavet
- 16/17 Côtiers
- 18/19 Oust/Vilaine

Cahier pêche

- 22 à 28 Réglementation 2013
- 29 Principaux cours d'eau et plans d'eau
- 30 Tarif 2013 des cartes de pêche dans le Morbihan
- 31 Garderie : le réseau s'étoffe

Dossiers

- 32/35 No stress fishing
- 36/37 Lycée Kerlebos de S^t Thuriau : l'option "pêche" notée au bac 2013
- 38/39 cartedepeche.fr a un an !
- 40/41 Ré-inventer l'entretien des cours d'eau

42 à 47 En bref

je pêche en Morbihan

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault
56890 SAINT AVE
Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.
e. mail : fedepeche56@wanadoo.fr
Site : www.federationpeche.fr/56/

Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO
Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE
Rédaction : J.Y. MOËLO - C. LE CLEVE
A.L. CAUDAL - S. CHAPLAIS - Y. FUENTES
L. LEMARE - Y. LE CLAINCHE
J.C. LE CLAINCHE - G. ROUSSEAU

Apport journalistique - Conception maquette
Mise en page :
Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68
Impression : Poisneuf - Josselin
Tirage : 18 000 exemplaires

Photo couverture : crédit No stress fishing
Tous droits de reproduction réservés à :
FDPPMA du Morbihan



Les pêcheurs du Morbihan ont leur newsletter



Pour recevoir **en direct** les infos, l'actualité, la réglementation, les évènements :

rien de plus simple,

inscrivez-vous

sur le **site** pour recevoir

la **newsletter**

Vous êtes **internaute** ?
Vous êtes **pêcheur** ?

← Rendez-vous sur

www.federationpeche.fr/56/

Les parcours de pêche / Les différentes AAPPMA

Infos Réglementation

Actualités régulières / Manifestations / etc.

La **pêche associative** se fonde dans la nuit des temps, **loisir** pour certains, **sport à part** entière pour d'autres, la pêche est avant tout ... un Art de vivre.

Pour tous ceux qui la pratiquent, c'est un moment unique de **détente**, de **convivialité** et de **partage** souvent accompagné d'émotions fortes.

La pêche, activité porteuse d'un message environnemental immuable, capable de générer un développement touristique et économique d'un département, d'une région, évolue et progresse.

La Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Morbihan n'a plus de doute sur la question : **communiquer** est aujourd'hui essentiel.

La mise en place d'**actions d'information** et d'**éducation** est fondamentale.

Articles de presse, revue d'information, actions d'animation et de promotion de la pêche sont autant d'outils qui permettent de présenter un loisir de qualité et **accessible au plus grand nombre**.

Nous vivons aujourd'hui à l'ère d'internet, et bien la pêche aussi !

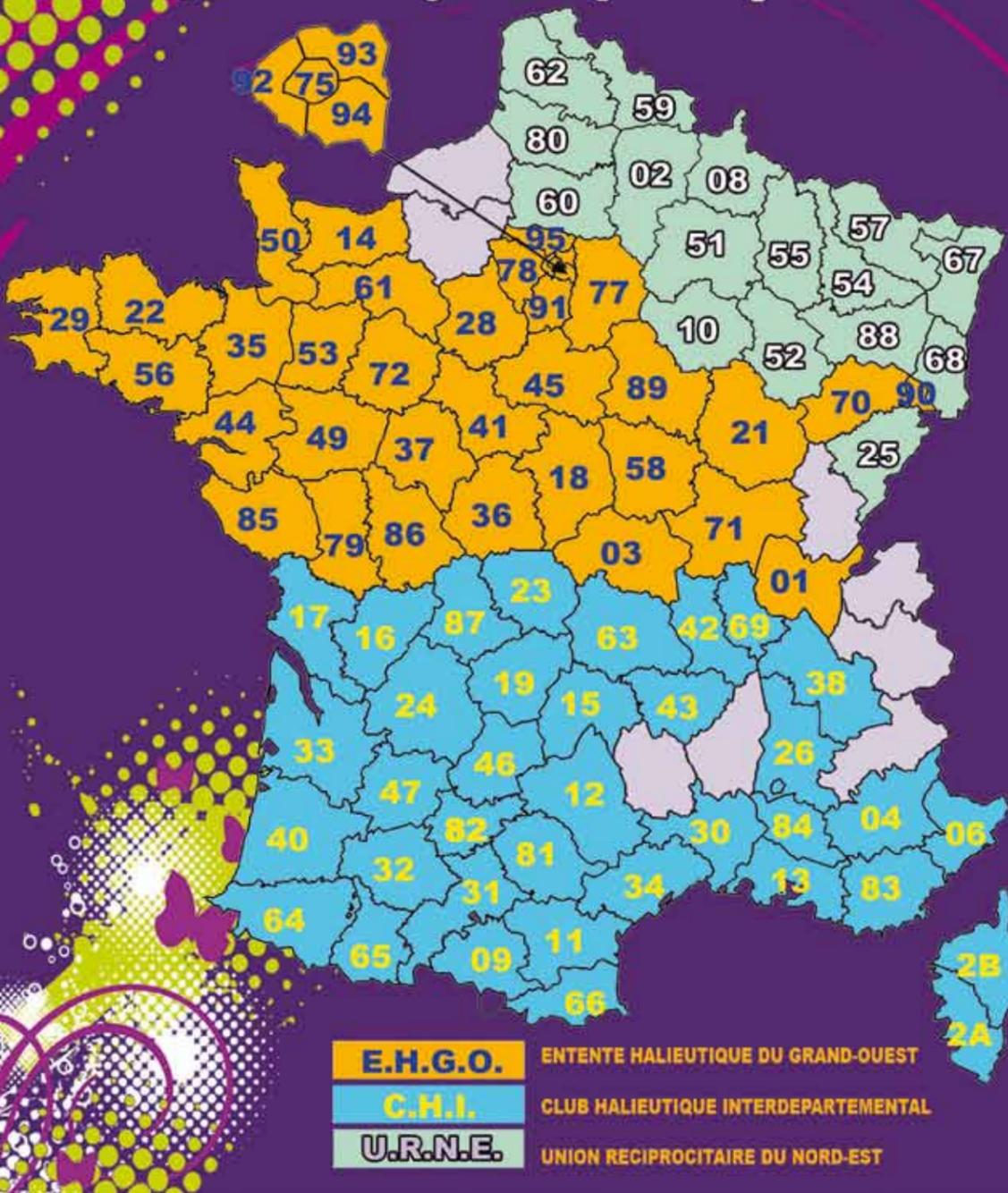
Quelle réglementation ? Ou pêcher ? Quelle carte de pêche me faut-il ? Consultez le **site de la Fédération**, il vous donnera la réponse.

Vous pouvez même prendre votre carte sur internet, toutes les cartes, toute l'année, celles de vos amis ou voisins.

Alors n'hésitez pas. **Connectez-vous**.

La pêche associative mérite un autre regard, soyons fiers de notre loisir, bien intégré à notre siècle.

Pour les pêcheurs de l'E.H.G.O. Une carte interfédérale 2013 personne majeure au prix unique de 89 €!



E.H.G.O. ENTENTE HALIEUTIQUE DU GRAND-OUEST
C.H.I. CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL
U.R.N.E. UNION RECIPROCAIRE DU NORD-EST

- 1 Ain
- 3 Allier
- 14 Calvados
- 18 Cher
- 21 Côte d'Or
- 22 Côte d'Armor
- 28 Eure-et-Loir
- 29 Finistère
- 35 Ille-et-Vilaine
- 36 Indre
- 37 Indre-et-Loire
- 41 Loir-et-Cher
- 44 Loire-Atlantique
- 45 Loiret
- 49 Maine-et-Loire
- 50 Manche
- 53 Mayenne
- 56 Morbihan
- 58 Nièvre
- 61 Orne
- 70 Haute-Saône
- 71 Saône-et-Loire
- 72 Sarthe
- 75 Paris (92-93-94)
- 77 Seine-et-Marne
- 78 Yvelines
- 79 Deux-Sèvres
- 85 Vendée
- 86 Vienne
- 89 Yonne
- 90 Territoire de Belfort
- 91 Essonne
- 95 Val d'Oise

Carte disponible chez vos détaillants ou sur www.cartedepeche.fr
 Une même carte, au même prix pour tous les pêcheurs de l'E.H.G.O.

La Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO à 89 € permet à tout pêcheur de pratiquer son loisir sur 73 départements, quelle que soit la fédération réciprocaire EHGO. (Renseignements : www.ehgo.fr)
 Rappel : Avec la Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO ou la carte d'AAPPMA réciprocaire d'un département EHGO revêtue du timbre CPMA Personne Majeure et de la vignette EHGO, le pêcheur adhère à l'E.H.G.O. qui lui offre la possibilité de pêcher dans les 36 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest - 33 fédérations dont Paris regroupant Paris - Seine St Denis - Hauts de Seine - Val de Marne.
 Par convention avec le Club Halieutique Interdépartemental (départements en bleu sur la carte), la réciprocity est élargie à leurs 37 départements réciprocaires - 35 fédérations (Corse 2A - 2B, île de la Réunion).
 L'achat de la vignette EHGO est toujours possible au prix de 25 € pour les pêcheurs ayant acquis initialement la seule carte majeure de leur AAPPMA et souhaitant, par la suite, pêcher dans les départements réciprocaires EHGO. On voit bien l'intérêt de l'acquisition initiale de la Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO.
 Les pêcheurs détenteurs de la carte interfédérale ou de la vignette à 25 € pourront, moyennant l'achat de la vignette URNE à 25 €, s'adonner à leur loisir dans les 16 départements qui la composent.
 Cette adhésion à l'E.H.G.O. ne donne en aucun cas le droit de pêcher là où le droit de pêche est réservé.
 Se renseigner avant toute pratique de loisir pêche dans un autre département, car la réciprocity n'est pas toujours totale.

P 12

Travaux sur le Loc'h

P 18

Journée départementale d'entretien

P 16

L'étang de Pont-Calleck effacé

P 32

No stress fishing

P 42

Halte au trafic de carpes



REPÈRES 2012

- 5 janvier : décision de ne pas remettre en eau l'étang de Pont-Calleck
- 19 janvier : rendu de l'étude de l'AFFSA sur les PCB
- 26 janvier : manifestation des civeliers à Arzal
- 9 mars : accord cadre FNP/MEDDTL
- 23/25 avril : manifestation FDSEA dans les SAGE Blavet et Scorff
- 5/6 mai : le Blavet fête l'aloise annulé pour cause de crue
- 6/7/8 juillet : festival saumons Pont-Scorff
- 10 juillet : signature arrêtés de classement des cours d'eau pour la continuité écologique
- 3 septembre : réunion d'installation de la CLE SAGE Côtiers
- 22 septembre : journée départementale d'entretien sur le Tohon
- 6 octobre : 1^{ères} rencontres halieutiques de Guerlédan
- 9 octobre : découverte 1^{er} aloson du Blavet
- 15/16 novembre : colloque migrateurs à Pacé (35).



Décalée et productive

Les pluies printanières ont offert cette année aux pêcheurs de truites de très belles conditions jusqu'en été.

Quant à ceux de saumons, les émotions étaient garanties avec le retour, en nombre, des grands saumons de printemps.

Cela sera-t-il durable ? La question reste en suspens.

Perturbés comme le temps, les poissons blancs ont un peu partout alterné de très belles pêches comme quelques déconvenues. Reste La Vilaine, que la saison 2012 confirme comme l'un des meilleurs cours d'eau du Morbihan pour la pêche des camassiers.



Avec le bon niveau d'eau des rivières, la saison de pêche de la truite a été bonne d'avril à septembre.

Les très faibles précipitations enregistrées au cours de la période automnale et hivernale ont donné aux cours d'eau, dès le mois de mars, des conditions quasi d'étiage inquiétant jusqu'aux autorités quant aux risques de sécheresse. Heureusement, dès avril, les précipitations régulières ont assuré de très bons niveaux d'eau et ce pour toute la suite de la saison.

Truite : une année folle

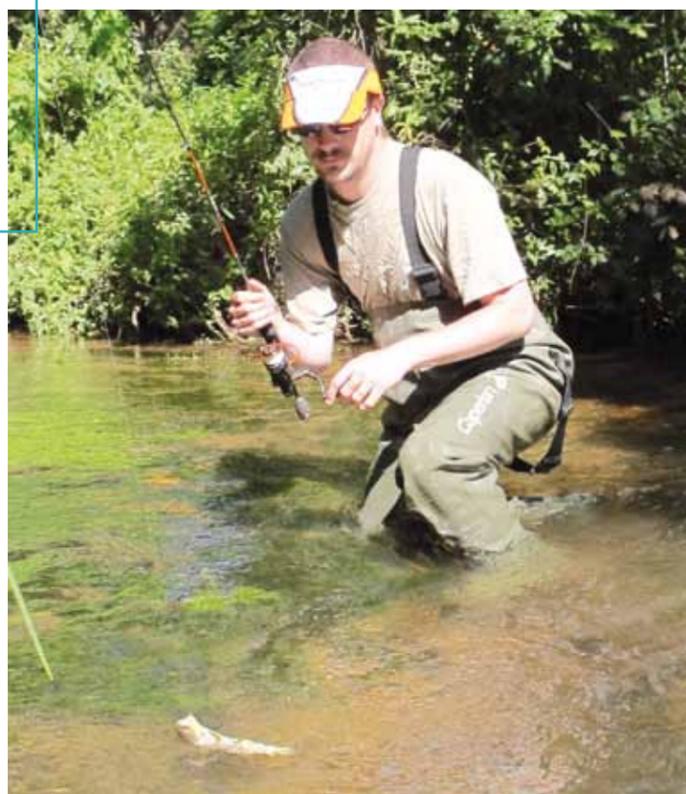
Hiver tardif, deuxième quinzaine de mars estivale et retombée des températures en avril... températures et pluviométrie hors normes... conditions de pêche perturbées !

En mars, le yoyo des températures ainsi que les eaux basses et claires ont créé des conditions d'ouverture une nouvelle fois difficiles décourageant les pêcheurs. Pourtant dès avril, avec l'arrivée des précipita-

tions, les truites se sont mises en activité et n'ont cessé de mordre jusqu'à la fermeture. Les bons résultats enregistrés sur la plupart des bassins ont confirmé la bonne santé des populations de truites. Si les moucheurs ont également été perturbés par les températures en début de saison, le retard des éclosions a largement été compensé par de très bonnes conditions en mai et jusqu'en août. Au final, une saison décalée, mais avec de très belles pêches estivales, saison habituellement moins productive.

Saumons de printemps, le retour se confirme

Avril et mai ont été très productifs en captures de saumons de printemps. Ainsi sur l'Ellé, la pêche a été fermée par anticipation à partir du 9 mai pour cause d'atteinte du



LE LAC AU DUC DE PLOERMEL : MEILLEUR PARCOURS DE PÊCHE AU COUP DE FRANCE !

On savait que le Lac était très productif en carnassiers et poissons blancs mais depuis cette année, après les résultats époustouflants du "Challenge Rive" des 19 et 20 mai derniers, le parcours a pris une autre dimension. Les 69 compétiteurs venus de toute la France et de l'international ont capturé au total 1,160 tonne de poissons blancs, principalement de petits gardons et bremettes. Le vainqueur, l'Anglais Alan Scotthorne, 12 fois champion du monde (individuel et équipe) l'a emporté avec plus de 37 kilos de poissons... Les résultats sont hors norme au regard des quantités moyennes capturées lors des compétitions de pêche au coup, montrant ainsi l'exceptionnelle densité de poissons du Lac au Duc. Le Lac fait écho dans toutes les revues de pêche au coup et est maintenant considéré comme le meilleur parcours de France !



Suite au challenge Rive des 19 et 20 mai 2012, le Lac au Duc de Ploermel est considéré par les spécialistes comme le meilleur parcours de pêche au coup de France. Le vainqueur, l'anglais Alan Scotthorne ne vous dira surtout pas le contraire !



TAC (taux autorisé de captures) de 91 saumons. 139 auront été déclarés au total pour 25 saumons de printemps sur le Scorff et 28 sur le Blavet.

Ces bons résultats reflètent-ils la quantité de poissons présents dans les rivières ? D'un côté, les conditions hydrologiques des mois d'avril et mai, durant lesquels se sont enchaînés les coups d'eau, ont été particulièrement favorables à la capture des saumons de printemps. De l'autre côté, les résultats enregistrés à la station de comptage du Moulin des Princes, sur le Scorff, font état de 56 saumons de printemps passés à la station. C'est la 3^e meilleure année après 2011 (119) et 2005 (61), pour une moyenne interannuelle de 1995 à 2011 qui n'est que de 34 individus. Ainsi, les remontées 2011 et 2012 qui se situent donc parmi les trois meilleures

années depuis 1995, pourraient laisser penser à un possible retour des grands saumons de printemps. Pourtant le COGEPOMI a décidé de baisser les TAC pour les saisons à venir ! Ceux-ci passent de 40 à 32 sur le Blavet, de 33 à 27 sur le Scorff et de 91 à 83 sur l'Ellé. Côté castillons, la saison 2011 fut à peine moyenne, à peine rachetée par un bon mois d'octobre. Les aloses ont été bien présentes en mai et juin sur la partie basse du Blavet et de l'Oust, offrant du très grand plaisir aux pêcheurs qui viennent de plus en plus loin pour profiter de ces parcours. Les résultats ont tout de même été irréguliers et réglés par les conditions climatiques. Ainsi, le concours de pêche de l'aloise à la mouche "Défi aloise du Blavet" prévu les 5 et 6 mai a dû être annulé pour cause de crue... (voir encadré p.8).



La reine Vilaine : sandres, perches et brochets sont de retour dans la Vilaine. Le jour de l'ouverture du premier mai, la quasi-totalité des pêcheurs avaient capturé des carnassiers !



Lionel Herpelin



Loïc Lemare

La reine Vilaine : de très jolis brochets y ont également été capturés cette saison.

Carnassiers : la reine Vilaine !

Depuis quelques saisons, nous vous annonçons le retour de ce grand cours d'eau. Et bien, nous pouvons

affirmer que la saison 2012 a confirmé que la Vilaine est bien l'un des meilleurs cours d'eau du Morbihan pour la pêche des carnassiers ! Lors des contrôles garderie effectués par les Agents de développement de la Fédération, à l'occasion de l'ouverture du 1^{er} mai, tous les pêcheurs du bord ou embarqués avaient capturés des sandres, brochets ou perches. Pourtant, sur les parties les plus aval, les pêcheurs ont pu être perturbés par les mouvements d'eau induits par les manœuvres du barrage d'Arzal pour évacuer les forts débits ... inhabituels à cette saison.

Les nombreux petits sandres présentent les saisons passées ont grossi et font aujourd'hui beaucoup de sandres de taille moyenne. Sont

La reine Vilaine : avec le retour des sandres de taille moyenne, de très gros sujets sont également présents comme autrefois ! Ici le sandre de 98 cm capturé le jour de la fermeture par Polo de la NSF.

également présents de très gros sujets, de vrais sandres de Vilaine comme autrefois !!! Sur le Blavet, de bons résultats ont été enregistrés sur le brochet au cours de la période automnale. A noter que l'étude de son peuplement piscicole, menée par la Fédération à la demande des 4 AAPPMA du Blavet, a été engagée. Elle devrait pouvoir apporter rapidement quelques réponses aux interrogations des pêcheurs sur les populations de carnassiers (cf article page 14).

Poissons blancs : perturbés comme le temps !

Perturbés comme le temps, les poissons blancs ont un peu partout alterné très belles pêches, comme quelques déconvenues. Les plus belles ont été réalisées sur la Vilaine et surtout au Lac au Duc de Ploërmel qui est considéré comme le meilleurs parcours de France pour la pêche au coup (voir encadré "Challenge Rive" p.7). Sur le Blavet, malgré les opérations de faucardage réalisées par la Région, les plantes invasives ont fortement perturbé les possibilités de pêche au coup.

L.L.

"DÉFI ALOSE DU BLAVET", LA 3^E ÉDITION ANNULÉE POUR CAUSE DE CRUE !

Fort du succès des deux premières éditions, le comité d'organisation composé des bénévoles de l'AAPPMA de Lorient, la Fédération de Pêche et le Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet, avait concocté une troisième édition qui s'annonçait très prometteuse. Malheureusement quelques jours avant, la décision s'imposa : les fortes précipitations cumulées aux gros coefficients de marées ne permettraient pas de garantir la sécurité des concurrents dont certains seraient en plus venus de loin. La manifestation a donc été annulée mais devrait être reconduite au printemps 2013 ou 2014.



Marc Schaffner

Faute aux Aléas climatiques : le défi alose prévu les 5 et 6 mai a dû être annulé... l'opération devrait être reconduite en 2013 ou 2014



Florian Talhouet



J. Labesse

D. Tanguy

Alexandre et le chevesne qui le fait entrer au tableau des records • Une dernière sortie avec l'APN de Lorient fructueuse pour Nathan • Joachim nous confirme que la Vilaine a retrouvé une belle population de sandre.

Une 9^e édition marquée par deux nouveaux records et des jeunes pêcheurs dont les captures auraient comblé beaucoup de pêcheurs chevronnés.

Les jeunes pêcheurs à l'honneur !!

Si la pêche n'est plus comme par le passé un loisir pratiqué naturellement par les plus jeunes, il n'en reste pas moins que ceux qui s'y intéressent apprennent vite et ne manquent pas de talent et qu'ils le prouvent ! **Mehdi OUANOUFI LANDRE** a capturé un brochet de 87 cm pour 5,6 kg, **Jonathan LE VOUEDEC** en a lui attrapé un de 80,5 cm pour 4,5 kg. Et ils s'intéressent à toutes les espèces : au sandre avec ce poisson de 81 cm pour 4,8 kg pris par **Brendan VAN LARDSHOOT**, à la perche avec ce spécimen de 51 cm pour 1,7 kg mis à l'épuisette par **Bernard ARTHUS** sans oublier la truite avec celle de **Tristan CLAUDIC** qui mesurait 50 cm pour 1,46 kg. Un des records enregistrés cette année est aussi à mettre au crédit de la jeunesse et d'une approche nouvelle de pêche, le float tube. Cette "embarcation", si on peut la qualifier ainsi, a permis à **Alexandre PAOLI** de leurrer un magnifique chevesne de 57 cm. 26 autres pêcheurs nous ont adressé des déclarations; et il y a eu encore en 2012 de très jolis poissons : 6 brochets entre 100 et 110 cm, 5 sandres de plus de 90 cm, 2 saumons dépassant les 11 livres, 1 tanche de plus de 1,6 kg... Tous les pêcheurs ayant participé à cette 9^e édition seront invités aux assemblées générales de leur AAPPMA pour y recevoir un lot.

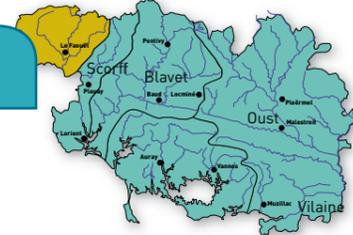
Tableau d'honneur 2012

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	DUBOIS Gérard	Lorient	110	9,000	Etang de Lannéec
Sandre	POULIN Yves	Rohan	97	9,100	Etang de Rohan
Perche	PEREZ Yves	Melrand	55	1,500	Blavet
Perche	ARTHUS Bernard	Auray	51	1,700	Etang de la forêt
Saumon	LE MERLOUETTE Philippe	Lorient	91	7,250	Ellé
Truite	LE GARFF Franck	EHE	62	2,700	Haut Ellé
Chevesne	PAOLI Alexandre	Vannes	57		Blavet à Pontivy Record
Tanche	DUBOIS Gérard	Lorient	45	1,650	Etang de Lannéec
Brème	DUMOULIN Jean Claude	Plouay	60	3,000	Etang de Pont Nivino
Carpe	BETRANCOURT Laurent	Malestroit	95	18,200	Oust à Malestroit
Gardon	LE BORGNE Lionel	Mauron	43	1,500	Yvel Record

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	41	1,080	BARBE Franck	2005
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	55	2,400	PENNY Steve	2004
Brème	-	3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	64	2,530	LABESSE Julien	2006
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	57	-	PAOLI Alexandre	2012
Silure	200	50,000	LOZEVIS Fabien	2008
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012

Vous aussi déclarez vos prises, même si elles ne rentrent pas au tableau des records. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération : www.federationpeche.fr/56/



Le barrage sur le haut-Ellé abandonné par le SAGE

Adéfaut d'eau, il aura fait couler de l'encre ! Depuis le début de l'élaboration du projet de SAGE Ellé en janvier 2003, le projet de barrage, est en effet au centre des débats du SAGE. Son inutilité est désormais actée pour sécuriser l'alimentation en haut potable du haut Ellé.

Avec ce projet ancien de 30 ans, le SDE, syndicat départemental de l'eau, voulait assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable du haut-Ellé. Il était pour ce faire, soutenu par le Conseil général. L'ambition est certes louable, mais la solution technique avancée - le barrage - présente de nombreux inconvénients : destruction des milieux naturels, dégradation du potentiel de production du milieu dans tous les domaines, fuite en avant dans les consommations, fausse sécurité et, à terme, problèmes inéluctables d'eutrophisation.



Y. Fuentes

Journée départementale d'entretien de cours d'eau : en 1987 déjà, les pêcheurs avaient manifesté leur opposition au barrage sur le haut-Ellé en y organisant la 1^{ère} de ces journées.

Effets néfastes

Conscients de ces effets néfastes et considérant que le "Haut-Ellé ne manque pas d'eau mais manque d'une bonne gestion de sa richesse en eau", plusieurs associations et personnalités se sont très vite rassemblées pour s'opposer à ce projet et demander l'étude de solutions alternatives. C'est ainsi que, dès 1987, un premier projet sur le ruisseau du Duc avait déjà été repoussé. A l'époque, les pêcheurs, déjà fortement impliqués dans cette opposition au barrage, avaient manifesté leur opposition en organisant sur le Duc la 1^{ère} journée départementale d'entretien de cours d'eau.

Solutions alternatives

Pendant les cinq années d'élaboration du SAGE, puis pendant les trois

années qui ont suivi, il a fallu, pied à pied, défendre l'idée de solutions alternatives et prouver leur validité tout en démontrant l'inutilité d'un barrage. Au total, 9 ans d'une véritable bagarre qui a fini par porter ses fruits puisque le bilan "besoins/ressources", présenté à l'automne 2012 au groupe de travail "gestion quantitative de la ressource en eau" du SAGE, ne retient pas le barrage comme solution nécessaire à la sécurisation de l'AEP sur le haut-Ellé. L'étude constate en effet qu'une gestion fine des débits d'étiage, une politique d'économies d'eau, la mise en œuvre de quelques forages stratégiques et, si besoin, la création, hors cours d'eau, de quelques réserves de substitution, permettra d'assurer cette sécurisation.

C.L.C.

Reméandrage du Langonnet : des résultats prometteurs !

En juin 2010, le Langonnet a fait l'objet d'une importante opération de reméandrage sur une longueur de 285 m, afin de rendre sa diversité à ce cours d'eau. Il avait souffert de lourds travaux d'hydrauliques dans les années 70

(recalibrage, reprofilage, curage,...). Des suivis ont été réalisés en 2011 et 2012 afin de mesurer l'efficacité piscicole de cette opération expérimentale. Les premiers résultats montrent que la truite est bien représentée sur la station, avec prin-

cipalement des individus adultes. Ses espèces d'accompagnement (chabots, loches et surtout vairons) sont elles aussi présentes. On peut observer également des espèces d'eaux calmes, brochets, gardons, rotengles, qui ne sont pas des espèces inféodées aux petits cours d'eau salmonicoles, mais qui sont favorisés par l'habitat lent et profond de part et d'autre de la station reméandree, et qui était également l'habitat le plus représenté avant les travaux. Mais les travaux de la partie reméandree sont encore trop récents pour pouvoir juger réellement de leur efficacité : les travaux mis en œuvre ne peuvent pas être suivis de modifications très rapides du peuplement piscicole du fait de la faible pente du cours d'eau, qui ne réagira que progressivement et sur le long terme.

Y.F.



Le Langonnet présente un habitat favorable aux truites adultes.

Un panneau d'information pêche à Pontigou

Après le parcours de la ville Moizo sur l'Arz, c'est l'étang de Pontigou, situé sur la commune de Langonnet et géré par l'Entente du haut-Ellé, qui a été équipé d'un panneau d'information.

Le pêcheur peut y trouver le classement de l'étang, les hauteurs d'eau, les dates d'ouvertures, où prendre sa carte de pêche de l'AAPPMA gestionnaire du parcours....Ce support a été réalisé conformément à la charte graphique proposée par la FNPF. Il devrait être généralisé à l'ensemble du réseau de parcours qui a été défini en concertation avec l'ensemble des AAPPMA du département. Le parcours a été inauguré lors de la fête de la pêche en présence des différents partenaires (FNPF, Fédération, AAPPMA, commune) et du Conseil général.

Y.L.C.



La pose a été réalisée avec l'aide du service technique de la commune de Langonnet, et des élus !!

M.A. Gloaguen



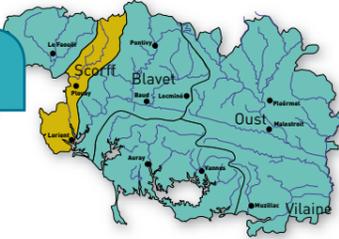
infos musette

La Fédération de pêche du Finistère devrait mener en 2013 les travaux d'arasement du barrage de la Mothe, premier ouvrage faisant obstacle aux migrations sur l'Ellé. Cette opération, réalisée dans le cadre du contrat de plan Etat-région Bretagne, facilitera les migrations piscicoles.

Les indices d'abondance menés à l'automne 2012 montrent un recrutement moyen en juvéniles de saumons. Avec 34 juvéniles par station, l'indice d'abondance moyen est proche de la moyenne 2001-2011, mais nettement inférieur à celui constaté en 2011 qui, avec 56 juvéniles par station, était le plus élevé jamais observé.

La Fédération et l'AAPPMA "Entente du haut-Ellé" ont engagé l'acquisition du moulin de Lopriac, sur l'Ellé à Langonnet, avec pour projet l'arasement total ou partiel du barrage afin de favoriser les migrations. Les études sont programmées sur 2013 et les travaux en 2014.

Crédit Mutuel de Bretagne
www.cmb.fr
ouvert tous les jours du mardi au samedi midi
LA banque à qui parler
Vannes Le Pouffanc
Route de Nantes
Le Pouffanc 56860 SENE
Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89



L'étang de Pont-Calleck : définitivement effacé



Le 11 septembre 2012, date anniversaire de la rupture de la vanne, les élus locaux et partenaires du projet étaient invités à constater l'avancement des travaux de pose du pont-cadre.



La suppression de l'étang améliorera fortement la qualité d'eau en étiage de toute la partie aval du Scorff et limitera les proliférations végétales constatées ces dernières années.

En rompant le 11 septembre 2011, le moine de l'étang de Pont-Calleck a entraîné l'effacement du plan d'eau. Sa vidange dans le milieu naturel (cf. je pêche en Morbihan n°20, p. 42), avec mortalité piscicole et engorgement de la rivière en aval, a signé sa non remise en eau.

En effet, confronté au choix du devenir de l'étang, le propriétaire (les Sœurs de Pont-Calleck) a préféré l'option de ne pas remettre l'étang en eau. Plusieurs éléments l'expliquent. En premier lieu, la décision des assureurs de ne plus couvrir à l'avenir les risques liés à l'étang. S'ajoute le moindre coût de l'effacement comparé à celui des

autres solutions envisagées pour répondre à l'obligation de restaurer la continuité écologique au niveau de la digue de l'étang. Il faut aussi souligner que la prise de conscience de l'impact de l'étang sur la qualité de l'eau à l'aval a également joué dans la décision des Sœurs.

Un nouveau lit

Décision prise, tout s'est enchaîné rapidement. Grâce à l'engagement du syndicat du Scorff, du bureau d'étude et des financeurs (agence de l'eau, département, propriétaire), études préalables, plan de financement et dossier d'instruction ont été menés au plus vite et permis l'engagement des travaux dès la fin

août, soit moins d'un an après l'accident. Le 11 septembre 2012, les membres du comité de pilotage et les collectivités du bassin versant étaient d'ailleurs invités à constater l'avancement du chantier. Celui-ci comporte l'abaissement de l'ancien déversoir et son remplacement par un pont-cadre ainsi que la création d'un nouveau lit dans l'emprise de l'ancien étang. Un suivi de l'évolution de l'ensemble du site est également prévu.

Point noir rayé

A terme, ces travaux permettront aux poissons migrateurs d'accéder à 20% de bassin versant supplémentaire et amélioreront la qualité d'eau sur tout l'aval du cours principal du Scorff. C'est probablement le plus important point noir du bassin versant qui disparaît. Victime collatérale de cette rupture de vanne, la pisciculture de Pont-Calleck, située 800 mètres à l'aval, a cessé son activité et déposé son bilan, avant d'être mise en liquidation. Il est fort probable que le site ne sera pas repris. En cette fin 2012, les questions qui se posent sont celles de l'ouverture (avant effacement ?) du barrage et celle de la remise en état du site. A suivre !

C.L.C.

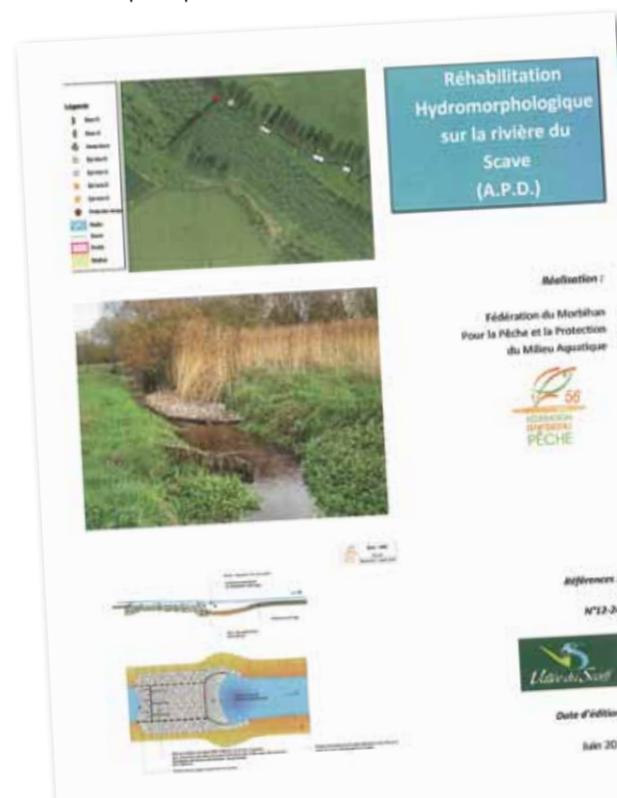
Scave : des travaux de réhabilitation à l'horizon 2013 !



700 m du Scave sur le secteur de Lann Hir seront réhabilités en 2013 par le syndicat du Scorff selon le projet établi par la Fédération.

Le Syndicat Mixte du Bassin du Scorff s'est engagé, dès 2003, dans un Contrat de Restauration Entretien de cours d'eau. A la fin de ce premier contrat, le Syndicat du bassin du Scorff a décidé de pérenniser et de diversifier ses actions sur le bassin. Il s'est engagé dans un second contrat en faveur de la restauration du milieu aquatique avec deux axes forts : la

restauration de la continuité écologique et l'hydromorphologie. Au vu du diagnostic établi par le bureau d'étude en charge de l'élaboration du nouveau programme d'actions, le Syndicat Mixte du Bassin du Scorff a décidé d'accompagner la réhabilitation de la rivière du Scave. Dans ce but, le Syndicat a choisi de confier à la Fédération de Pêche du Morbihan l'élaboration d'un Avant-Projet Détaillé. Celui-ci décrit, de manière précise, la nature et l'emplacement des aménagements à mettre en œuvre sur un linéaire de 700 mètres (blocs épars, risbermes, reconstitutions de radiers,...). Ce programme étant à ce jour validé par les différentes parties prenantes, les travaux seront mis en œuvre courant 2013 avec des financements de l'Agence de l'eau Loire-bretagne, du Conseil général du Morbihan et du Syndicat du Scorff.



Après l'aménagement de plusieurs ouvrages en 2010 et 2011, le Syndicat du Scorff devait continuer son œuvre en faveur de la continuité écologique par l'aménagement du moulin de Restraudan, sur le ruisseau de St Sauveur. Las, les conditions hydrologiques de cet automne n'ont pas permis la conduite du chantier qui est reporté à 2013.

Les migrations de saumons comptabilisées au piège de comptage du moulin à tan, à Pont-Scorff, placent l'année 2012 à un bon niveau : avec 56 saumons de printemps, 2012 est la 3^e meilleure année après 2011 (123 saumons) et 2005 (61). Côté castillons, les résultats sont plus décevants : avec 223 castillons, 2012 est une année inférieure à la moyenne et bien loin du maximum de 760 enregistré en 2004.

Indices d'abondance saumons sur le Scorff : avec une moyenne de 29,16 tacons 0+ par station, l'année 2012 s'inscrit comme moyenne, bien loin des 53,6 tacons 0+ de l'année 2011. En outre, la cohorte 2012 s'avère être plutôt de petite taille. Point positif cependant : l'aire de répartition des tacons sur le bassin s'accroît avec la colonisation inhabituelle de plusieurs cours d'eau affluents du Scorff (Pont-er-Bellec, St Sauveur jusqu'au moulin de Restraudan, Scave jusqu'aux portes de Rédené et, pour la seconde année, le Ruisseau de Chapelain). A l'inverse, les saumons restent toujours bloqués à Guéméné au niveau du seuil des pêcheries.

P/12

P/13

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'eau vous consulte

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Répondez en ligne : www.prenons-soin-de-leau.fr

EN SAVOIR PLUS : NOTICE D'INFORMATION ET DOCUMENT DES ENJEUX DE L'EAU (QUESTIONS IMPORTANTES) EN LOIRE-BRETAGNE

EIFFAGE
TRAVAUX PUBLICS
OUEST

TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS

56 LORIENT
Tél. : 02 97 37 32 22

22 MUR DE BRETAGNE
Tél. : 02 97 25 50 02

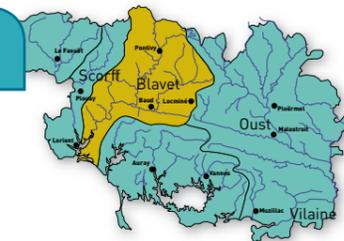
56 PONTIVY
Tél. : 02 97 25 11 92

35 RENNES
Tél. : 02 99 65 24 25

56 VANNES
Tél. : 02 97 61 99 42

22 YFFINIAC
Tél. : 02 96 72 78 78

Y.F.



L'étude piscicole sur le Blavet est lancée



Pose de filet benthique sur le bief de Moulin-neuf.



Démaillage du poisson après une nuit de pêche des filets maillants avec le concours des bénévoles de l'AAPPMA de Baud.

Elle était annoncée dans l'édition précédente (n°20, janvier 2012), l'étude portant sur les carnassiers du Blavet a débuté. Le protocole a été présenté le 13 août 2012 dans les locaux du syndicat de la Vallée du Blavet au groupe de travail constitué des représentants des quatre AAPPMA concernées (la truite baudaise, AAPPMA du Pays de Lorient, la Gaule melrandaise et

le syndicat des pêcheurs à la ligne de Pontivy), du syndicat de la Vallée du Blavet, ainsi que du président, du représentant de la commission "action Blavet" et du chargé d'études de la FDAAPPMA56. A cette occasion a également été présenté Samuel Chaplais, engagé en volontariat de service-civique sur la problématique piscicole. L'étude cible les carnassiers

du Blavet (brochets, sandres et perches) et vient en complément de l'enquête halieutique 2011-2012. Le protocole d'étude se base sur la norme européenne CEN prEN14757 d'échantillonnage piscicole à l'aide de filets multimailles. Comme le prévoit la norme pour des milieux présentant une forte densité de macrophytes (principalement l'élo-dée *Egeria densa*, sur le Blavet), d'autres moyens de pêches complémentaires doivent être envisagés. L'ONEMA ayant deux stations de suivi RCS (réseau de contrôle de surveillance) sur le Blavet (station "le Blavet à Languidic" sur le bief de Kerrous et station "le Blavet à Neulliac" sur le bief du Porzo), la pêche à l'électricité a été retenue comme moyen d'échantillonnage complémentaire afin de bénéficier de ce suivi scientifique. Quatre biefs ont été échantillonnés à l'automne 2012 : Minazen, Kerrous, Moulin-neuf et Porzo. Les résultats de cette campagne de pêche aux filets sont en cours d'interprétation et seront présentés au groupe de travail durant l'hiver.

Enquêtes halieutiques et inventaires au filet seront reconduits en 2013 et 2014, pour une parution de l'étude en 2015. Toutefois, les premières pêches d'échantillonnage sont riches d'enseignement et pourront déjà alimenter la réflexion des AAPPMA sur la gestion à mettre en œuvre.

S.C.



Après plusieurs années de recherche, un aloson a enfin été capturé sur l'estuaire du Blavet.

Alose : la fin d'un mystère sur le Blavet !

Depuis quelques années, la reproduction de l'alose a été mise en évidence sur le Blavet aval : les géniteurs sont nombreux à le remonter en avril-mai, et on peut entendre les "bulls" (mouvement d'eau créé lors de la fraie) pendant les nuits du mois de juin, en aval des écluses du bas Blavet et au niveau du stade d'eaux vives de Lochrist. Mais jusque-là, personne n'avait encore observé d'aloson, alors que, sur d'autres cours d'eau français, les pêcheurs à la ligne en capturent régulièrement en recherchant d'autres espèces. Des campagnes de prospections ont donc été lancées depuis 2010 afin de rechercher ces mystérieux alosons : pêches électriques sur les bordures, pêches au filet en eau douce, pêches à la senne en estuaire... La quête a été longue avant de capturer enfin un aloson de 6 cm dans l'estuaire, le 9 octobre 2012. Cette capture est très importante car la présence d'un aloson atteste de l'efficacité de la reproduction de l'alose sur le Blavet. Sa localisation et sa taille nous donnent des informations précieuses sur le comportement des juvéniles d'aloses. D'autres prospections sont prévues en 2013 afin de préciser ces premières informations.

Deux nouvelles frayères sur le Blavet

La reproduction du brochet sur le Blavet souffre d'un manque de sites de reproduction fonctionnels.

Une récente étude réalisée par la Fédération de pêche fait apparaître l'impact important de la déprise agricole depuis 50 ans sur les parcelles dans le lit majeur du cours d'eau. Le boisement des mares, étangs et parcelles humides et le colmatage des fossés cumulé à l'abaissement du niveau d'eau dans certains biefs pendant les mois de février et mars privent le brochet de ses zones de fraye.

Dans le double but de rétablir les conditions du bon potentiel écologique auquel devra satisfaire le Blavet et d'augmenter la productivité piscicole, deux nouvelles frayères sont en cours de réalisation sur

les biefs de Manerven (AAPPMA de Lorient) et de la cascade (AAPPMA de Pontivy). Pour les deux sites, les études préparatoires et les procédures administratives ont été réalisées en 2012. Les travaux ont été engagés en 2012 pour la frayère de la cascade et le seront en 2013 pour celle de Manerven. A noter que ces travaux ont été validés par la Commission locale de l'eau du SAGE Blavet.

Le coût estimé de réalisation de ces deux frayères se monte à 28 000 euros. Le financement est assuré par le Conseil régional à hauteur de 30%, par EDF dans le cadre de la convention signée (voir ci-contre) à hauteur de 30%, le solde (40%) étant assumé par les pêcheurs.

J.C.L.C.

Le ruisseau du Temple accessible aux migrateurs

1^{er} affluent du Blavet, le ruisseau du Temple s'y jette en rive droite, juste en amont du barrage de Polvern. Barré dès sa confluence par l'important moulin de Polvern, le Temple était inaccessible aux migrateurs... de toutes écailles jusqu'à cet automne 2012 qui a vu la libre circulation rétablie.

Dans le cadre du CTMA du Blavet qui court de 2011 à 2015, le syndicat mixte de la vallée du Blavet a réalisé entre l'automne 2011 et l'automne 2012 un important chantier visant à rétablir la circulation piscicole au niveau du moulin. L'option technique choisie par le SMVB, sur proposition du bureau d'études Hydroconcept, est la réouverture et la transformation d'un ancien bras de décharge pour y créer une rivière de contournement. Ce type d'ouvrage, assez rare dans le Morbihan, a été présenté aux partenaires du syndicat le 12 octobre 2012.



Le 12 octobre, les travaux d'aménagement de la rivière de contournement sont présentés aux financeurs et partenaires du syndicat de la vallée du Blavet, maître d'ouvrage.

D'un coût de 80 000 € HT (50% agence de l'eau, 30% Conseil général du Morbihan et 20% SMVB), ces travaux permettent désormais la circulation de l'ensemble des migrateurs. Des pêches de contrôle réalisées en octobre 2012 ont d'ailleurs montré la présence de tacons dans le ruisseau du Temple, ce qui tendrait à prouver que des saumons ont franchi le moulin dès le lancement des travaux fin 2011.

C.L.C.



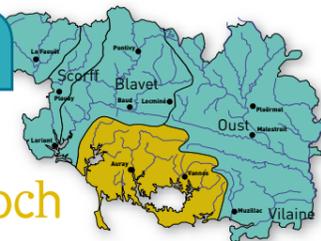
Frayère de la Cascade : les travaux 2012 ont consisté à débroussailler la végétation et créer l'amorce du bras de jonction avec le Blavet.



Une convention de partenariat entre EDF et la Fédération de pêche du Morbihan : en application de la convention nationale liant EDF et la Fédération nationale de la pêche en France, la FDPPMA 56 et EDF-unité de production France ont signé à l'été 2012 une convention de partenariat visant à permettre et financer des actions d'aménagement, de connaissance et de gestion piscicole sur le Blavet. Pour l'année 2012, cette convention comporte un volet prévoyant le financement par EDF de plusieurs actions conduites par la Fédération de pêche : la réhabilitation de deux frayères à brochets et l'état des lieux piscicole de la rivière le Blavet. Le montant de la participation d'EDF sur ces trois actions est de 12 400 €. Cette convention court jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

Le défi alose prévu les 5 et 6 mai 2012, 3^e édition de cette épreuve très appréciée en 2009 et 2010, a malheureusement dû être annulé au dernier moment. Les très forts courants de début de saison mettaient en jeu la sécurité des participants. L'AAPPMA de Lorient envisage de reporter l'édition en 2013.

La frayère à brochets du trou perdu située à Languidic sur le Blavet est, depuis sa création en 2001, une des plus productives en brochets. En 2011, la pêche d'inventaire qui y a été pratiquée, le 25 mai, a permis d'évaluer sa production à plus de 5300 brochets (contre 4000 environ les années précédentes). En outre, leur taille moyenne est de 80 mm, plus élevée qu'à l'accoutumée. Cette très bonne reproduction est liée aux conditions hydrologiques et météorologiques du début d'année, particulièrement favorables.



2012 : une année riche en actions sur le bassin du Loch



Le parcours de Piriac avant et juste après travaux : plus de diversité d'écoulements pour un meilleur état écologique et une plus grande richesse piscicole.

Pour la dernière année de travaux du CRE, le bassin versant du Loch a bénéficié d'un programme ambitieux de restauration hydro morphologique et de continuité écologique sur 900 m. L'union des partenaires a fait la force.

Le partenariat était engagé depuis de nombreuses années. Les retours positifs de plusieurs opérations de restauration réalisées sur

le bassin versant du Loch ont fait le reste. Ainsi, les AAPPMA d'Auray et Granchamp, la Fédération du Morbihan et le Syndicat Mixte du Loch et du Sal ont décidé d'unir leurs moyens et compétences pour engager ensemble, dans le cadre du Contrat de Restauration Entretien du Loch 2008-2012, une dernière année de travaux axés sur la restauration hydro morphologique et la continuité écologique. Indé-

pendamment des objectifs écologiques, cette année avait également comme objectif de poser de solides bases de travail et de partenariat pour le prochain Contrat Territorial Milieu Aquatique Loch et Sal en cours de finalisation.

3 parcours du Loch réhabilités

Après un an et demi de préparations techniques, administratives et

Les deux buses sous-dimensionnées, limitant l'accès aux zones de frayères situées à l'amont du gouah Lanvel, ont été remplacées par un pont cadre aux dimensions adéquates et correctement calé (réalisation SMLS).



financières, les travaux de restauration ont finalement pu être exécutés cet automne sur trois parcours. Au programme des travaux : mise en place de blocs épars, banquettes, abris ligneux. Au total ce sont 900 mètres qui ont ainsi pu être réhabilités cette année.

Il convient de noter que le projet initial prévoyait la réhabilitation de quatre parcours. L'absence d'adhésion de quelques uns des propriétaires concernés sur un des parcours (amont de Pont Brech) et ce malgré de nombreuses réunions, a conduit les différents partenaires à suspendre la réhabilitation de ce dernier.

Restauration d'un ruisseau pépinière

Parallèlement à ces travaux de restauration de trois parcours (voir encadrés), des travaux de restauration hydromorphologiques ont également été engagés sur un affluent rive droite du Loch, le ruisseau du Gouah Lanvel (commune de Pluvigner). Au programme figure la diversification des habitats piscicoles sur un linéaire de 400 mètres, sous maîtrise d'ouvrage des collectivités piscicoles et le rétablissement de la continuité écologique, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Loch et du Sal (SMLS).

Y.F.



Le SAGE des cours d'eau côtiers est lancé : sous le nom de SAGE "golfe du Morbihan-ria d'Étel", il couvre l'ensemble des bassins versants situés entre le Blavet et la rivière de Penerf. La CLE, installée le 3 septembre 2012 et présidée par Yves Bleunven, président du SMLS et conseiller général, aura ainsi à s'occuper du Liziec, du Sal, du Loch, du Kergroix et du ruisseau du pont du Roch, pour ne citer que les plus importants cours d'eau. C'est le syndicat mixte du Loch et du Sal qui sera la structure porteuse de ce SAGE.

Quand chemin de fer et chemins d'eau se rencontrent : la Fédération et la SNCF ont collaboré en 2012 pour mettre en œuvre sur le Kergroix des mesures correctives dans le cadre des travaux de mise à grande vitesse de la voie rennes-Quimper. Les travaux ont ainsi consisté à restaurer des écoulements diversifiés et à installer un by-pass. Des travaux complémentaires sont envisagés en 2013, plus en amont, dans le cadre de mesures compensatoires.

Un CTMA sur les ruisseaux de la Ria d'Étel : depuis la fin 2011, le syndicat mixte de la ria d'Étel s'est engagé dans l'étude préalable d'un CTMA (1) sur les ruisseaux affluents de la ria, dont le Kergroix et le Pont du Roch. Courant 2012 ont été menées les phases d'état des lieux, de diagnostic et d'enjeux/objectifs sur les 481 km concernés par l'étude. La fin de l'étude est prévue courant 2013 pour une mise en œuvre dès 2014 après les démarches d'autorisation administrative.

(1) CTMA : Contrat Territorial Milieu Aquatique

Fiches action

Parcours de Piriac

Linéaire réhabilité : 350 m
 Largeur du lit : 6 m
 Volume de matériaux utilisés : 380 t
 Cadre d'action : Contrat Restauration Entretien de la rivière du Loch
 Maître d'ouvrage : AAPPMA "la Société du Loch"
 Nature des travaux : diversification des écoulements homogènes en place
 Partenaires techniques : Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Syndicat mixte du Loch et du Sal
 Partenaires financiers : Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil général du Morbihan, Fédération nationale pour la pêche en France

Parcours de Pont-Neuf

Linéaire réhabilité : 300 m
 Largeur du lit : 12 m
 Volume de matériaux utilisés : 340 t
 Cadre d'action : Contrat Restauration Entretien de la rivière du Loch
 Maître d'ouvrage : AAPPMA "la Gaule Alréenne"
 Nature des travaux : diversification des écoulements homogènes en place
 Partenaires techniques : Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Syndicat mixte du Loch et du Sal
 Partenaires financiers : Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil général du Morbihan, Fédération nationale pour la pêche en France

Parcours de Kerberhuët

Linéaire réhabilité : 250 m
 Largeur du lit : 12 m
 Volume de matériaux utilisés : 210 t
 Cadre d'action : Contrat Restauration Entretien de la rivière du Loch
 Maître d'ouvrage : AAPPMA "la société du Loch"
 Nature des travaux : diversification des écoulements homogènes en place
 Partenaires techniques : Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Syndicat mixte du Loch et du Sal
 Partenaires financiers : Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil général du Morbihan, Fédération nationale pour la pêche en France

Anguilles : une situation très préoccupante

Les indices d'abondance anguilles réalisés cette année sur 32 stations réparties sur les petits bassins côtiers, entre la petite mer de Gâvres et le Golfe du Morbihan, font apparaître, une fois de plus, la grande précarité de la situation de l'anguille. Ils présentent pourtant un intérêt majeur pour ces poissons migrateurs, en raison de la proximité immédiate avec la mer. Les stations les plus en aval sont colonisées par des jeunes stades, mais les densités sont très nettement inférieures à ce qu'elles devraient être. De plus, elles chutent très rapidement dès



que l'on s'éloigne de la mer, en lien souvent avec la présence d'obstacles à la libre-circulation (clapets à marée, obstacle de moulin, buses, etc).

A.L.C.

Même les stations très proches de la mer présentent des densités d'anguilles modestes



Eutrophisation du Lac au duc : des causes et des remèdes !

800 sandres morts au printemps 2011 ! Cela avait marqué les esprits et causé un électrochoc. Un groupe de travail préfectoral, un autre mis en place par la communauté de communes de Ploërmel. Les choses semblent bouger au chevet de l'étang. Fin octobre 2012, l'ODEM publiait les résultats de l'étude menée à la demande de la communauté de

communes. Rien d'inattendu, mais des constats posés et des propositions d'actions. Les deux constats principaux concernent la conformation du lac qui, du fait de sa faible profondeur moyenne, le rend vulnérable aux phénomènes d'eutrophisation et, surtout, un apport déséquilibré entre les apports et les exports en phosphore, principal responsable des phénomènes d'eutrophisation.

2 t de phosphore de trop
Ce phosphore provient des rejets des assainissements domestiques et, pour la partie la plus importante, de l'activité agricole. Chaque année, le lac reçoit près de 2 tonnes de phosphore de plus qu'il n'en exporte. La principale action préconisée par l'étude est donc logiquement la réduction des flux de phosphore arrivant au lac en limitant les sources (épandages, abreuvements directs, installation d'assainissement pas aux normes,...) et en réduisant les transferts par le biais d'actions sur le bocage et les zones humides. A ces actions préventives, s'ajoutent des mesures curatives (aménagement de la queue du lac et, à plus long terme, éventuellement curage. Les conclusions de ce travail doivent être débattues courant 2013 afin, on peut l'espérer, d'aboutir à des actions efficaces au plus tôt.

C.L.C.



La mortalité importante de sandres au printemps 2011 pourrait être à l'origine d'une vraie prise de conscience de la situation du lac au duc.

Le clapet de la Ville Boury, c'est fini !

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) a engagé cette année plusieurs opérations de rétablissement de la libre circulation piscicole et sédimentaire, dans le cadre de plusieurs Contrats de Restauration-Entretien dont il assure le portage. Parmi les opérations d'envergure menées cette année sur cette thématique, figure le démantèlement de la vanne à clapet de la Ville Boury, située sur l'Arz à Pluherlin. Cet ouvrage, réalisé dans les années 70, était à l'abandon depuis plusieurs années. De plus, sa configuration le rendait totalement infranchissable pour la faune piscicole, limitait le transit sédimentaire et modifiait la ligne d'eau sur un important linéaire. Profitant d'un transfert de propriété (dans le cadre

de la refonte des statuts des syndicats du Grand Bassin de l'Oust et de la Vallée de l'Arz), le SMGBO, nouveau propriétaire, en a profité pour programmer le démantèlement de ce point de blocage, inscrit à la liste des ouvrages "Grenelle" et dans le programme du Contrat de Restauration Entretien de la rivière Arz. En marge de ces travaux, un programme de suivi physique et biologique a été mis en place afin de quantifier les gains biologiques de ces travaux. Le montant de ce démantèlement s'élève à 10 000 € (terrassment et chantier ripisylve compris) financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 30 % par le Conseil Général et 20 % par le SMGBO (maître d'ouvrage du projet).

Y.F.



E. Jouet - GBO



C. Le Cléve

L'ouvrage auparavant infranchissable est à présent totalement démantelé et quelques jours seulement après les travaux, le nouvel aménagement est parfaitement intégré dans le paysage.

22 septembre : journée sur l'entretien des cours d'eau

La journée départementale d'entretien de cours d'eau 2012 s'est tenue le 22 septembre à Noyal-Muzillac, sur le Tohon, au niveau du moulin de Pomin. Près de 200 personnes, pêcheurs et agriculteurs riverains y ont participé. Secteur de fond de vallée en déprise, situé en amont d'un ouvrage infranchissable, ce site illustre parfaitement les messages que voulaient porter les pêcheurs lors de cette journée. Le premier d'entre eux concernait la nécessité de l'engagement d'un contrat territorial "milieux aquatiques" sur ce bassin versant réputé pour sa grande qualité piscicole. Il alimente en eau potable Muzillac et ses alentours par le biais de la prise d'eau de Pen Mur. Ce CTMA permettrait en effet de restaurer une ripisylve qui se dégrade faute d'un entretien suffisant et adapté. Il résoudrait également les nombreux blocages migratoires constatés sur le bassin et contribuerait à améliorer la qualité d'eau, par exemple en supprimant des abreuvoirs directs.

Entretien, un objectif à maintenir
Au travers de cette journée, les pêcheurs voulaient également attirer l'attention des élus et décideurs sur le désengagement de la collectivité dans l'entretien des cours d'eau et sur le risque fort d'abandon et de dégradation qui en découle. En présence de plusieurs invités, dont M. Molac, député, et M. Kerdreux pour la DDTM, Michel Le Brustiec, vice-président de la Fédération, a plaidé pour que l'ensemble de la collectivité reste engagé sur cet objectif d'entretien des cours d'eau sans lequel le bon état écologique ne pourra être atteint ou maintenu. Avec M^{me} Vincent représentant la chambre d'agriculture, il a fait état de la volonté des agriculteurs et pêcheurs de travailler ensemble sur cette problématique et, au-delà, sur celle du devenir des fonds de vallée, dans le cadre du partenariat amorcé avec le président de la chambre d'agriculture lors de l'assemblée générale de la Fédération.

J.C.L.C.



G. Rousseaux

La journée de travail s'est clôturée par une intervention forte réclamant le maintien de l'engagement de la collectivité en faveur de l'entretien des cours d'eau.



G. Rousseaux



Plus de 750 kg de civelles sont entrées dans la Vilaine en 2012. 420 kg ont utilisé la passe (ainsi que 10 664 anguillettes) et 333 kg ont été rachetés aux civeliers pour être transférés en amont. Contrairement aux années précédentes, ces civelles étaient de très bonne qualité permettant d'envisager une survie importante. 2012 s'avère donc être une année de très bon recrutement en civelles pour la Vilaine. A l'inverse, avec 423 aloses migrantes, 2012 est la plus mauvaise année de remontée de cette espèce.

Les études préalables aux CTMA de l'Yvet-Hyvet et du Ninian-Léverin ont été engagées courant 2011. Fin 2012, les deux études avaient abordé la phase Schéma directeur et programme de travaux. D'ores et déjà, le Grand Bassin de l'Oust, porteur de ces deux CTMA, a fixé le budget qu'il consacrerait à leur mise en œuvre : 1,6 million d'euros pour le premier et 1 million pour le second. Les travaux devraient débuter en 2014.

L'année a été difficile pour les pêcheurs de Muzillac. Les travaux engagés par le Conseil général du Morbihan sur la digue de l'étang de Pen mur ont en effet fortement contrarié l'activité de pêche, que ce soit dans la rivière de St Eloi à l'ouverture de la truite, ou dans l'étang de Pen Mur tout au long de l'année. Heureusement, 2013 s'annonce mieux ! D'autant que ces travaux de consolidation de la digue ont permis également de réhabiliter la passe à poissons et d'améliorer son alimentation pour rendre plus aisées les migrations piscicoles.

En 2012, la Fédération avait programmé de poursuivre les aménagements de buses sur le Trevelo et l'Arz. Malheureusement, les conditions climatiques n'ont pas permis de réaliser les 11 aménagements prévus (8 sur le Trevelo et 3 sur l'Arz). Les travaux sont reportés en 2013.

**Soyez prêts
le matin
de l'ouverture...**

La Pêche, c'est en ligne !

CLIQUEZ



IMPRIMEZ



PÊCHEZ



Enfin l'ouverture ! Parce que la pêche est désormais à portée de clic, restez connecté à votre passion et choisissez dès maintenant votre carte de pêche : carte journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme ou carte découverte, retrouvez toutes les informations sur

www.cartedepeche.fr



Cahier
SPÉCIAL PÊCHE
pages 27 à 37
www.federationpeche.fr/56/

X Réglementation 2013 : fiche pratique

Arrêté préfectoral consultable sur le site de la Fédération www.federationpeche.fr/56/



Dates d'ouverture

- 1^{ère} catégorie et truites : du 9 mars (à 8 h 00) au 15 septembre inclus
- 2^{nde} catégorie* :
 - a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1^{er} janvier au 27 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre
 - b) poisson blanc : toute l'année
 - c) anguille : du 1^{er} avril au 31 août (1^{ère} et 2^{nde} cat.)
 - c) saumon - alose : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons et d'aloses sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la Fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible sur le site de la Fédération.

* Attention : le lac de Guerlédan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher. Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)

- truite de mer : 35 cm
- saumon : voir document spécifique
- sandre : 40 cm
- black-bass : 30 cm (en 2^{nde} catégorie)
- brochet : 50 cm (en 2^{nde} catégorie)

Nombre de lignes autorisées

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne sauf sur certains plans d'eau de 1^{ère} catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé (cf. liste page suivante). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles valables en 1^{ère} catégorie.
- en 2^{nde} catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Voir document spécifique

Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 12 avril inclusivement.

Rappels réglementaires importants

- Au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont les invités des propriétaires riverains, titulaires des droits de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fermer les barrières et de ne pas jeter vos débris.

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.

- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne peut se pratiquer qu'à partir de la rive.

- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial)

- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).

- En 2^{nde} catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon, de la truite de mer et de l'alose sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période.

- IMPORTANT : depuis 2011, en application du plan national de gestion de l'anguille, les pêcheurs aux lignes ont l'obligation de noter leurs captures d'anguilles dans un carnet de captures qu'ils peuvent se procurer auprès de la DDTM ou télécharger sur le site internet de la Fédération (onglet "migrateurs").

X Plans d'eau de 1^{ère} catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1^{ère} catégorie suivants :

- Etang communal de **CRUGUEL**
- Etang communal de **GUEGON**
- Etang communal de **PONT AR LEN** en **GOURIN**
- Etang communal de **LANOUEE**
- Etang du **PONT BERTHOIS**, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de **LOCQUeltas**
- Etang communal de **LA PRIAUDAIS** sis sur la rivière l'OYON, commune de **PORCARO**
- Etang du **MOULIN de la VALLEE**, commune de **St JACUT les PINS**,
- Etang communal de **St NICOLAS du TERTRE** (gestion privative)
- Etang communal de **SERENT**
- Etang communal de **GUERN**
- Etang de **KERSTRAQUEL** sur **MELRAND**
- Les deux étangs communaux sis au lieu-dit "**L'ETANG aux BICHES**", commune de **TREDION**
- Le petit étang de **KERBEDIC**, commune de **St TUGDUAL** (gestion privative)
- Etang dit de l'Abbaye à **LANGONNET**
- Etang communal de **TREFFLEAN**
- Etang du Petit Moulin sur **St MARTIN sur OUST** à partir du 1^{er} juillet 2013.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial) : en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS ST MAURICE).

X Cours d'eau et plans d'eau de 2^{nde} catégorie dans le Morbihan

1. La Vilaine.
2. L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat.
3. Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel ; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
4. La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de St Congard).
5. L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Châtelier (commune de Comblessac (35)).
6. L'Arz en aval du 2^e pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et St Jacut Les Pins.
7. Le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
8. Le canal du Blavet.
9. Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
10. Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
11. La rivière de St Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
12. Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
13. Les étangs de plus de 3 ha.

Sous les lignes, prudence : restons à distance.

Les lignes électriques peuvent être dangereuses si vous, vos cannes ou vos fils les approchez de trop près. N'oubliez pas : sous les lignes, la canne à pêche, c'est à l'horizontale ! Tous les conseils de sécurité sont sur : www.sousleslignes-prudence.fr

ERDF
ÉLECTRICITÉ NÉCESSAIRE À VOTRE BIEN-ÊTRE

Rte
Région de Transport d'Électricité

COTES D'ARMOR

ILLE ET VILAINE

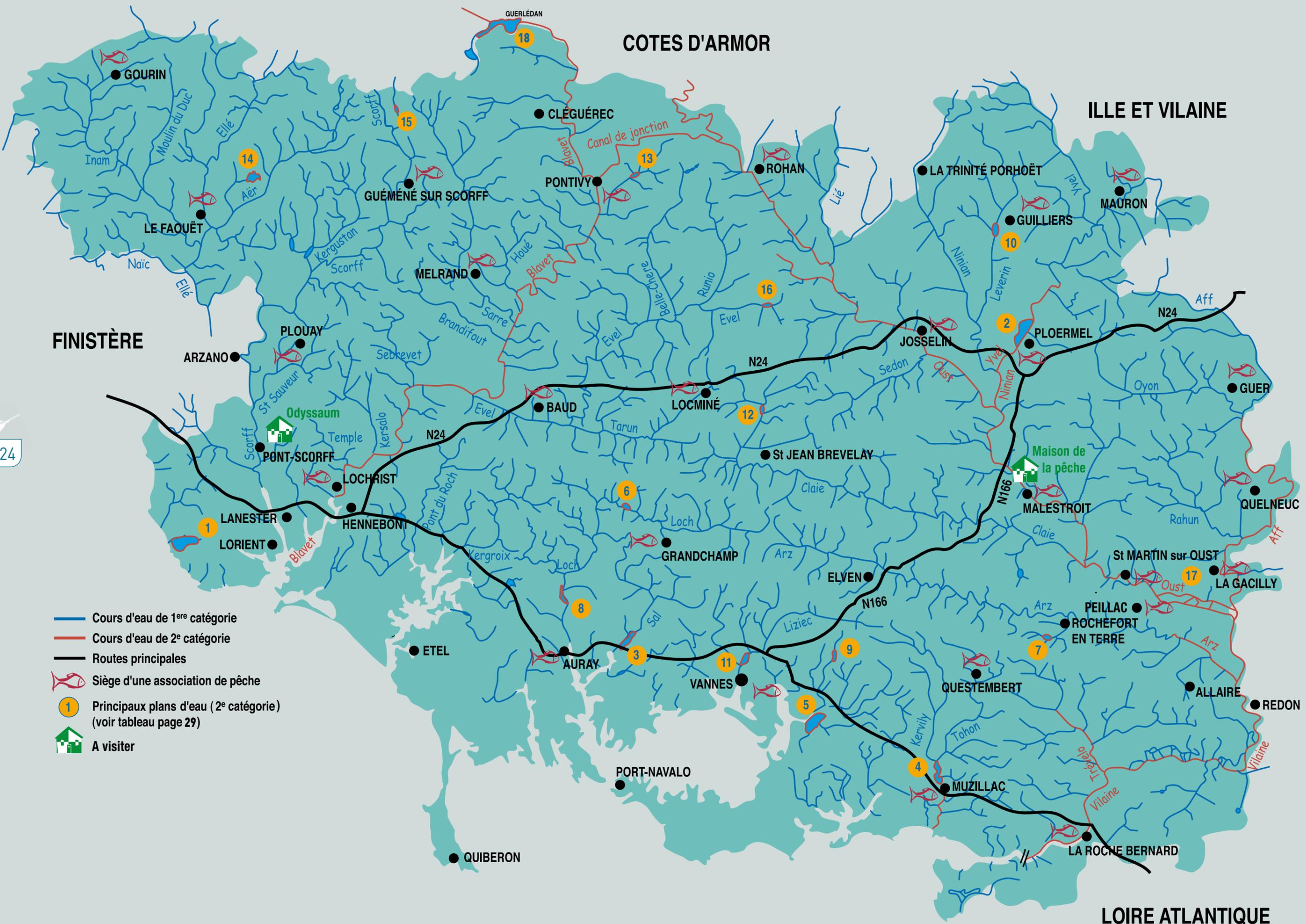
FINISTÈRE

LOIRE ATLANTIQUE

P/24

P/25

- Cours d'eau de 1^{re} catégorie
- Cours d'eau de 2^e catégorie
- Routes principales
- Siège d'une association de pêche
- 1 Principaux plans d'eau (2^e catégorie)
(voir tableau page 29)
- A visiter



✕ Réserves de pêche et réglementations particulières

Zone d'influence de l'AAPPMA d'Auray

- Secteur "mouche" : sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.
- Etang de Tréauray : du pont de la D19 (limite amont) au barrage du moulin de Pont de Brec'h (limite aval), communes de Brec'h et Plumergat.
- Sur le Kergroix : au lieu-dit "Pont des bons voisins", à partir de la route départementale Pluvigner/Landévant D 33, sur 500 m en amont, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée (hameçon sans ardillon).
- La limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur, sur le domaine piscicole géré par l'AAPPMA.
- La taille de la truite est portée à 23 cm sur tout le domaine piscicole géré par l'AAPPMA.

Zone d'influence de l'AAPPMA "Entente du Haut Ellé"

- Le ruisseau de Cadéac : du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac.
- Sur l'étang dit de "l'Abbaye de Langonnet", la limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur.
- Sur l'étang dit de "l'Abbaye de Langonnet", la pêche à tous leurs mobiles est interdite.
- Sur l'étang dit de "l'Abbaye de Langonnet", la pêche à l'asticot est autorisée.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Glénac

- La pêche du carnassier est interdite au port de Glénac, sur 500 m depuis sa confluence avec l'Aff, entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2013.
- La pêche à la mouche est autorisée pour la seule pêche de l'alose entre la date d'ouverture de la pêche de l'alose et le 30 avril 2013 inclus, à l'aval des barrages de La Potinais et de Limur sur une distance de 200 m.
- Sur l'Oust : sur les barrages de La Potinais et Limur, seule la pêche à la mouche fouettée (une seule autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée entre la date d'ouverture de la pêche de l'alose et le 30 avril 2013 inclus.
- Remise à l'eau des black-bass obligatoire sur tous les parcours de l'AAPPMA entre le 1^{er} mai (ouverture) et le 30 juin.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Gourin

- Sur les étangs de Pont ar Len et de Tronjoly, la limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Guéméné

- La pêche au vairon est interdite sur les affluents de la Sarre, du Scorff et de l'Aër situés sur le domaine géré par l'AAPPMA de Guéméné.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Guer

- Bassin de l'Aff
- Ruisseau du Camp de Coëtquidan (Ministère de la Défense) : la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Etang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.

Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'AFF dans le camp de Coëtquidan.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Locminé

- La pêche du black-bass est interdite aux étangs de Kerguéhenec.

- Ruisseau de St Yvy en Moréac sur 3,5 km du confluent avec l'Evel, à l'aval, et le hameau du Bourgneuf (route Réguiny/Moréac) en amont.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Lorient

- Le Blavet, sur 100 m en aval du barrage des Gorets : seule la pêche à la mouche fouettée (une seule autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée entre le 8 avril 2013 et le 5 mai 2013 inclus.
- Etang de Saint Mathurin en Ploemeur : autorisation de pêche limitée à l'anse de Kerbernés, à la Pointe des Mariés et à l'extrémité nord du plan d'eau (voir détail des limites sur place). En outre, le nombre de lignes est limité à deux.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Malestroit

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : 50 m à l'aval et 50 m à l'amont de la passe à poissons de Beaumont, communes de St Congard et St Laurent sur Oust.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Mauron

- Ruisseau Le Doueff : Parcours réservé aux jeunes de - 16 ans : de la route de Concoret D2 à l'amont (Le Lavoir), au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (commune de Mauron).

Zone d'influence de l'AAPPMA de Muzillac

- La rivière de Saint Eloi : de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).

Réserves temporaires :

- Le Tohon : du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carnassier.
- Le Kervily : sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Ploërmel

- Lac au Duc : toute pêche est interdite du 1^{er} mai au 30 juin 2013 entre la



- pointe de Brango (limite aval) sur une distance de 300 m vers l'amont, entre la rive et 150 m au large en vue de la protection des frayères à sandre.
- Lac au Duc : pose de lignes en bateau ou par télécommande interdite pour pêcher la carpe de jour comme de nuit.
- Lac au duc : du 8 au 12 mai 2013 inclus, afin de permettre la bonne tenue du Challenge RIVE (compétition de pêche), sont interdits aux personnes étrangères à l'épreuve :
- La pêche du bord de jour comme de nuit sur les secteurs délimités par les organisateurs.
- La pêche en barque à moins de 50 m du bord devant les secteurs délimités par les organisateurs.

- La pêche en barque à moins de 50 m du bord devant les secteurs délimités par les organisateurs.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Pontivy

- Le ruisseau de Lesturgant : pour la section délimitée à l'amont par le moulin en ruines de Lesturgant et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.
- Le ruisseau de Kervennoël et ses petits affluents : sur toute sa longueur.
- Le ruisseau du Guilly : de sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval.

Zone d'influence de l'AAPPMA "La Gaule de Lanvaux"

- La période de fermeture du black-bass sur l'étang du Moulin Neuf (commune de Malansac) est prolongée jusqu'au 10 juin inclus.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Vannes

- Etang de Trégat : la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.
- Le Plessis ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.
- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

La Pêche, c'est en ligne !

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ

www.cartedepêche.fr

VOTRE GRANDE SURFACE NATURE

INTERNAT'É

Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 35 ans vous propose

Rayon pêche à la mouche truite - saumon

500 m²

Pêche - Chasse

Animalerie - Plongée - Accastillage

Ouvert du lundi au samedi

Un choix exceptionnel au meilleur prix

Kervail - Route de Concarneau

QUIMPERLÉ

Tél. 02.98.39.34.02

Voie Express

Lorient ← Quimper

← Kervidannou →

Clohars ← INTERNAT'É → Mellac

← Carnoët →

Quimperlé

Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure



- **Le Blavet** : sur la partie située entre l'écluse n° 19, dite de Minazen, et l'écluse n° 23, dite de Kerrousse, communes de Languidic et Inzinzac-Lochrist.

- **Le Blavet** : sur la partie située entre l'écluse n° 16, dite de Saint Adrien, et l'écluse n° 18, dite de Sainte Barbe.

- **Le Blavet** : sur la partie située entre l'écluse n° 8, dite de Guern, et l'écluse n° 9, dite de Saint Nicolas des Eaux.

- **Le Blavet** : sur la partie située entre l'écluse n° 3, dite de Signan, et l'écluse n° 4, dite du Roch.

- **Le Blavet** : sur les biefs dits "de la Ville" et "de la Cascade", soit entre l'écluse de Lestitut (n° 2) et l'écluse de la Cascade (n° 108).

- **Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé)** : entre l'écluse n° 39 dite de Bocneuf et l'écluse n° 34, de Saint Jouan.

- **Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé)** : du pont des deux rivières (amont écluse n° 29) à l'écluse n° 28 dite de "La Ville aux Figlins".

- **Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé)** : sur le bief compris entre l'écluse n° 25 dite de Malestroït et l'écluse n° 24 dite de Foveno, uniquement côté halage (commune de Saint Congard).

- **L'Oust**, de l'écluse de Rieux (n° 22) à l'écluse de Limur (n° 20).

- **L'Oust** entre le chemin d'accès au château de Boro, à l'aval, et le ponton d'abordage de l'Ile aux Pies, à l'amont, commune de Saint Vincent sur Oust (Rive droite uniquement concernée).

- **L'Oust**, du barrage de La Potinais au pont de Saint Perreux, route de Redon.

- **L'étang au duc à Vannes** : sur la totalité de son périmètre

- **Etang communal de la Folie en Mauron** : sur la totalité de son périmètre (Embarcations et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire).

- **Lac au Duc de Ploërmel** : sur le secteur compris en rive droite entre "Le petit Rocher" cale 36 (commune de Taupont) à l'aval, et le chemin de "La Bande des mouettes" (commune de Loyat), et, en rive gauche, du parking de Grandcastel (exclu) (commune de Ploërmel) à la maisonnette SNCF de "Lézonnet" (commune de Loyat).

- **Lac au Duc de Ploërmel** : pose de lignes en bateau ou par télécommande interdite pour pêcher la carpe de jour comme de nuit.

- **L'étang communal de la Peuple-raie à La Trinité Porhoët** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang de St Malo de Beignon** : voir réglementation sur place.

- **L'étang de Lannec** (communes de Ploemeur et Guidel) : sur la totalité de son périmètre (pêche autorisée en barque, moteur électrique exclusivement).

- **L'étang de Kerloquet à Carnac** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang du Valvert en Noyal Pontivy** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang de Bel Air en Priziac** : sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site.

- **L'étang de la Rocquennerie à La Gacilly** : sur tout son périmètre.

- **L'étang du Moulin Neuf à Rochefort en Terre** : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage. Avertissement : se renseigner auparavant sur la possibilité auprès du Président de l'AAPPMA ou sur le site de la Fédération.

- **L'étang de Réguiny** : sur tout son périmètre.

- **L'étang communal de Ménéac** : sur tout son périmètre.

- **L'étang de Tréauray** : sur 500 m en amont du barrage de Tréauray, en rive Brech. (Le parcours sera délimité par un balisage).

- **L'étang de Tréauray** : sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat).

- **L'étang de Vaulaurent à Saint Martin sur Oust** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang de la Forêt à Brandivy** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang de Pen Mur** uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen (postes signalisés).

- **L'étang du Dordu à Langoëlan** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang de Kerbédic (amont) en Saint Tugdual** : sur la totalité de son périmètre (gestion privative).

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :

- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Il est rappelé que toute personne se livrant à l'exercice de ce mode de pêche pendant les heures de nuit, dans les parcours susvisés, doit nécessairement :

- respecter les zones interdites à la pêche (réserves, activités nautiques...) et la tranquillité des riverains ainsi que les règles élémentaires relatives à la sécurité publique,
- se conformer aux exigences des règlements de police de la navigation intérieure, à savoir interdiction de circuler avec des véhicules motorisés sur les chemins de service et de halage, et interdiction de toutes autres installations sur le domaine public sans autorisation de l'administration (camping, caravaning),
- s'assurer de l'accord du détenteur du droit de pêche dans les eaux non domaniales.

Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces	GP
Bassin de la Vilaine				
La Vilaine	La Roche Bernard	+++	Gardon, tanche, brème, carpe, anguille	H
L'Oust	La Gacilly, St-Martin	+++	Sandre, brochet, perche	H
	Malestroït, Ploërmel, Josselin, Rohan	++	Tous poissons blancs	H
L'Yvel	Ploërmel, Mauron	+	Truite	H
		+	Brochet, perche	H
		++	Sandre, poisson blanc	H
Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	+	Truite	H
		++	Brochet, perche, poisson blanc	H
L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	+	Truite	H
		++	Poisson blanc et carnassier	H
L'Oyon	Guer	+	Truite	H
La Claie	Malestroït, Vannes, Ploërmel, Locminé	++	Truite, brochet, gardon, Vandoise, tanche	H
L'Arz / 1 ^{re} catégorie	Gaule de Lanvaux	++	Truite, brochet, perche	H
	Questembert, Vannes	+	Poisson blanc	H
L'Arz / 2 ^e catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	+++	Brochet, poisson blanc	H
Le Sedon	Josselin	++	Truite	P
Bassins côtiers				
Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++	Truite, poisson blanc, brochet	H
Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++	Truite	P
Le Liziec	Vannes	++		P
Le Meucon	Vannes	+	Truite	H
Le Kergroix	Auray	+++	Truite (fario et de mer)	P
		+	Saumon	P
Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++	Truite (fario et de mer)	H
		++	Saumon (pêche interdite)	H
Le Sal	Auray, Vannes	+	Truite, poisson blanc, carnassier	H
Bassin du Blavet				
Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++	Gardon, brème	H
		++	Sandre, perche, autres blancs	H
		+	Brochet, truite	H
		++	Saumon (en aval)	H
		+	Truite de mer (en aval)	H
La Vieille Rivière de S' Aignan	Pontivy	+++	Truite, poisson blanc, carnassier	H
L'Evel	Baud, Locminé	++	Poisson blanc, brochet	H
		+	Truite	H
		+	Saumon (en aval)	H
Le Tarun	Baud, Locminé	+++	Truite	P
La Sarre	Melrand, Guéméné	+++	Truite	P
Le Brandifroot	Melrand	+++	Truite	P
Le Sebrevet	Lorient	+++	Truite	P
Le Kersalo	Lorient	+++	Truite	P
Le Temple	Lorient	+++	Truite	H
Bassin du Scorff				
Le Scorff	Plouay, Guéméné	++	Truite	P
		++	Saumon	P
		+	Brochet, poisson blanc	P
Le R. de S' Sauveur	Plouay	+++	Truite	P
Bassin de l'Ellé				
La Laïta		++	Truite, saumon	P
L'Ellé	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
		++	Saumon, brochet, poisson blanc	P
Le Naïc	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	+++	Truite	P
		++	Saumon	P
Le Langonnet	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
Le Rozo	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
L'Aër	Guéméné, haut Ellé	++	Truite	P
Canal de jonction	Pontivy, Rohan	+++	Carnassier, poisson blanc	H

GP : Gestion Piscicole
H : Halieutique (avec introduction de poissons)
P : Patrimoniale (sans introduction de poissons)
Qté : abondance

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité de pêche en barque	Possibilité de pêche en float-tub (4)	Quantité	Espèces
Etang de Lannec	1	AAPPMA de Lorient	OUI (1)	OUI	+++	Perche, brème, gardon, carpe, brochet
Lac au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	OUI (2)	OUI	+++	Sandre
					++	Brochet, poisson blanc
Etang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	++	Brochet, brème, gardon
Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	NON	OUI	+++	Poisson blanc
					+	Brochet, perche
Etang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	+++	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	OUI (1)	OUI	+	Carnassier, poisson blanc
Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux	OUI (1)	OUI	+++	Brochet, perche, carpe
Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	OUI (1)	OUI	++	Brochet, poisson blanc
					++	Sandre
					+	Poisson blanc
Etang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	+	Brochet, poisson blanc
Etang de Château Tro	10	AAPPMA de La Truite du Porhoët	NON	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	NON	NON	+++	Poisson blanc, carnassier
					++	Carnassier
Grand étang de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	NON	NON	+++	Poisson blanc, carnassier
					++	Carnassier
Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	NON	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Bel Air	14	AAPPMA de l'Entente du Haut Ellé	OUI (1)	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Dordu	15	AAPPMA de Guéméné	NON	NON	+	Poisson blanc, carnassier
Etang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	OUI (3)	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Etang de La Rocquennerie	17	AAPPMA de Glénac	NON	OUI	++	Poisson blanc, carpe, carnassier
Lac de Guertédan	17	FDPPMA 22	OUI (3)	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier

Tous ces étangs sont classés en 2^{de} catégorie / (1) Moteur thermique interdit / (2) Moteur thermique interdit si > 6 CV / (3) Barque sans moteur / (4) Lac de barrage : pour votre sécurité, usage du float-tub interdit à moins de 100 m des barrages.

X Tarif 2013 des cartes de pêche dans le Morbihan

Rappel : nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

X Cartes annuelles adultes

- La carte interdépartementale **EHGO**

Il s'agit d'une carte "personne majeure" intégrant en pré-imprimé la CPMA "majeure" et la vignette réciproitaire EHGO (89 €).

- La carte de membre "personne majeure"

Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la CPMA (73 € avec la CPMA ; 41 € si CPMA déjà acquise ; possibilité d'y apposer la vignette EHGO à 25 €).

- La carte promotionnelle "femme"

Cette carte peut être délivrée à toutes les femmes, mariées ou non à un pêcheur. Elle donne le droit de pêcher à une seule ligne, mais à tous les modes de pêche autorisés, en 1^{ère} comme en 2^e catégorie. La CPMA y est intégrée et elle bénéficie des réciprocités EHGO, CHI et URNE sans supplément (30 €).



X Cartes "jeunes"

- La carte de membre "personne mineure"

Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1^{er} janvier 2013) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre... pour un prix jeune ! Les réciprocités EHGO, CHI et URNE sont incluses dans le prix de la carte (15 € avec CPMA ; 14 € si CPMA déjà acquise).

- La carte **découverte**

Cette carte est réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier 2013) auxquels elle donne les mêmes droits qu'à leurs aînés (3 €).

X Cartes temporaires

- La carte "hebdomadaire"

Cette carte peut être délivrée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Durant sa période de validité, associée à la CPMA correspondante, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre. Elle intègre les réciprocités EHGO, CHI et URNE (30€ avec CPMA ; 18 € si CPMA déjà acquise).

- La carte "journalière"

Même principe que la carte "vacances" mais avec une durée de validité d'une journée (10 € avec CPMA ; 7 € si CPMA déjà acquise).

ATTENTION : seules les cartes de membre "majeur", "mineur", "interdépartementale" ainsi que la carte "promotionnelle femme" peuvent recevoir la CPMA "migrateurs (30 €)" obligatoire pour pêcher le saumon.

E.H.G.O. : le département du Morbihan adhère à l'E.H.G.O. (voir page 4). Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.

X Garderie : le réseau s'étoffe !



Les garde-pêche particuliers et les agents de développement de la Fédération travaillent en étroite collaboration comme ici sur la Vilaine pour une sortie "contrôle" en commun lors de l'ouverture du carnassier.

En 2013, une nouvelle association va pouvoir s'appuyer sur un bénévole formé pour aller au contact des pêcheurs de son territoire. Sa mission ? Renseigner, rappeler les bonnes règles de pratique de la pêche et si nécessaire, en dernier recours, dresser procès verbal.

une carte de pêche en 2011 dans le Morbihan. Ils vont commencer à être rares, depuis 5 ans que la garderie bénévole a été mise en place, ceux qui pourront dire n'avoir jamais été contrôlés à la pêche. Et à 99%, les pêcheurs sont satisfaits de voir que l'association à laquelle ils adhèrent consacre des moyens pour la surveillance qui est une de leurs obligations statutaires.

Une collaboration avec la Fédération

Certaines actions menées par les personnels de la Fédération

peuvent nécessiter occasionnellement des moyens humains plus importants : les enquêtes pêcheurs, certains inventaires piscicoles, les animations, l'entretien de cours d'eau, la mise en place d'aménagements... et là encore, la connaissance de leur secteur et des acteurs de ce territoire est un plus qui peut permettre de débloquent certaines situations. Leur participation à ces actions sont, pour les GPP, une prise d'informations qui peut leur permettre de répondre aux questions des pêcheurs lors de leurs sorties.

Y.L.C.

Avis important

Saison 2013

Pêche de l'anguille

Nous vous informons que suite à l'adoption du Plan de Gestion Anguilles, les pêcheurs aux lignes sont tenus de tenir un carnet de captures dont le modèle est fixé par arrêté. Vous pouvez vous procurer ce carnet de capture auprès de la DDTM du Morbihan ou le télécharger sur le site internet de la Fédération.

Attention : la tenue du carnet de capture est une obligation. Les agents publics chargés de la police de la pêche pourront le réclamer.

De 35 gardes en 2012, l'effectif de l'amicale des gardes particuliers bénévoles d'AAPPMA, présidée par Noël Mounier, va passer à 38 en début 2013.

Une véritable présence au bord des cours d'eau

Comme chaque année, l'assemblée générale de l'amicale s'est tenue en 2012, une quinzaine de jours avant l'ouverture de la première catégorie ; l'occasion de présenter un bilan éloquent. Un peu plus de 3500 pêcheurs ont rencontré "un garde pêche" en 2011. Cela représente un quart des personnes ayant pris

AVIS aux PÊCHEURS !

NOUVEAU

Rayon Mouches et montage Mouches

Dépositaire Astu Fish

Créateur d'émotions

Vente d'appâts vivants

Articles pour tout type de pêche : rivière - mer - pêche à pied

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h
Ouvert dimanche matin de 10h à 12h30

TY BAZAR

22, rue Général de Gaulle - PLOUAY

Bar - Pêche - Chasse - Bazar - Coutellerie



Une autre manière de voir la pêche !



La "No Stress Fishing", c'est avant tout une bande de copains passionnés, un club de pêche, dont les membres ont la même vision de la pêche : passion, plaisir, respect des poissons en tant que "camarades de jeu" et surtout partage ! Alors "No stress, allons à la pêche".

L'aventure a commencé il y a un peu plus de trois ans par l'ouverture d'un blog à l'initiative de "Boot" (Mathieu Le Bouter). L'idée de ce blog était de partager ses expériences de pêches et de créer un réseau de pêcheurs partageant le même esprit afin d'échanger. Le blog a rapidement été rejoint par de nombreux auteurs.

Début 2011, la vitesse supérieure a été enclenchée. Cette entité virtuelle, "NSF", est devenue une véritable association Loi 1901 regroupant des pêcheurs de toute la Bretagne, pratiquant des techniques de pêche modernes, leurres, mouche, et un peu de pêche aux appâts (silure).

Au-delà de la pratique de la pêche entre copains, l'association est forte de bénévoles qui s'impliquent dans l'organisation de manifestations de sensibilisation et de découverte de la pêche aux leurres, principalement en direction du public jeune. L'association compte actuellement 30 membres dont 10 morbihannais.



Joli brochet capturé par Julien sur le Blavet à Saint-Nicolas des Eaux.



La remise à l'eau de poissons trophée fait partie de l'esprit de la "No Stress".

MATHIEU LE BOUTER, PRÉSIDENT DE NSF

Relâcher vos rêves et vous partagerez le rêve d'un autre pêcheur !

Mathieu Le Bouter "Boot", 29 ans domicilié à Fouesnant :

"Aujourd'hui, ce que j'entends le plus souvent au bord de l'eau, c'est le sempiternel refrain, "y'à plus rien" !"

J'ai envie de dire, que quand on creuse un peu, qu'on pêche avec d'autres pêcheurs, que l'on adapte sa technique, et bien du poisson on en trouve !

Nos rivières et plans d'eau de Bretagne, que je connais bien, regorgent de poissons. Pour les trouver, il faut sortir des sentiers battus, évoluer dans sa technique, se remettre en question! C'est hyper important, car le jeu en vaut bien la chandelle. Quand je vois sur une année de pêche, le nombre de poissons trophée qui

sont sortis par nos membres, on se dit qu'il y a quand même de quoi faire dans notre belle région. Il faut partager, confronter ses expérience avec les autres pêcheurs, ne pas faire cavalier solitaire et les résultats s'amélioreront !

"Le poisson, un camarade de jeu remis à l'eau"

La pêche pour nous étant avant tout un plaisir, on remet beaucoup de nos poissons à l'eau, le poisson comme on dit est notre camarade de jeu. Le prélèvement raisonné est très important à nos yeux. Beaucoup de choses pourraient être aussi améliorées aujourd'hui par nos instances pour garantir ce "capital plaisir" dans nos masses d'eau. Notamment au niveau des tailles légales de captures, des quotas et des périodes de repos biologiques pour certaines espèces (surtout en mer).

Enfin, la remise à l'eau de poisson trophée est une chose à laquelle nous attachons beaucoup d'importance. En effet, le geste peut permettre à un autre pêcheur de vivre de grandes émotions. Tout pêcheur dira que quand il va à la pêche, il a toujours l'espoir de toucher un poisson record... Pour la petite histoire, en 2011, on a capturé sur un plan d'eau un brochet de 1,13 metre, un poisson de rêve. Ce poisson a été remis à l'eau,... et, en 2012, on le ré-attrape à 1,15 m et refaisons éclater de joie un autre pêcheur ! Alors, n'hésitez pas, relâcher vos rêves et vous partagerez le rêve d'un autre pêcheur !"

Une belle zébrée relâchée après capture.





L'esprit de la "NSF" ?

La pêche telle qu'ils la conçoivent, c'est avant toute autre chose, du plaisir et du partage. Tout le contraire de ce que l'on peut parfois ressentir dans notre monde contemporain. Aller à la pêche, c'est faire le vide et prendre du bon temps entre amis. NSF ? "Ça veut dire ne pas se prendre la tête", résume l'un d'eux. Dont acte. Les membres de cette association sont capables "d'autant se marrer avec la prise en mer d'un gobie hors norme, que d'un saumon dans nos rivières, un brochet, une truite, un sandre, un silure"... Ils pêchent pour prendre du poisson, il faut l'avouer c'est quand même le but, "mais le simple fait d'être au bord de l'eau entre pote, c'est déjà un excellent moment de passé", ajoute-t-il ! Ils aiment aussi arpenter tous les types de milieux où l'on peut trouver du poisson, de la plus jolie première catégorie de Bretagne, en passant par une rivière à l'apparence plutôt dégradée dans un environnement urbain. S'il y a de l'eau, il y a du poisson, donc du plaisir, alors "No Stress, allons à la pêche !".

L.L

Crédits photos : NSF

Dans l'esprit de la NSF, la capture de petits poissons peut apporter autant de plaisir que celle de poissons trophée.



Boot et Boris et un silure de 2,04 m capturé sur la Vilaine.



ENTRETIEN AVEC PAUL BARDET (POLO)

Relâchez vos rêves et vous pourrez faire un autre pêcheur heureux !

Paul Bardet (Polo), est l'un des 10 morbihannais de la "No Stress". Agé de 30 ans, il est domicilié à Locminé. Il dit qu'en trois années passées avec l'association "No Stress Fishing", il a plus appris qu'en dix années de pêche solitaire.

Polo, depuis quand pêches-tu ?

Les premières photos de moi avec une canne dans les mains, j'avais 6 ans mais je ne m'en souviens pas vraiment. Le virus m'a pris lorsque j'avais 10 ans; ce sont mes premiers réels souvenirs. Je pêchais le plan d'eau de Locminé et j'allais à la rencontre des autres pêcheurs en leur posant des questions à n'en plus finir dans le but d'apprendre la pêche. Aussi, en allant en vacances avec mes parents dans les Pyrénées, j'accompagnais mon père dans les torrents de montagne pour pêcher la truite; il était un exemple pour moi et je voulais lui ressembler.

La pêche est un loisir qui n'a pas de fin car on en apprend tous les jours en observant les autres et les milieux où l'on pêche.

Comment et pourquoi es-tu rentré dans la "No Stress" ?

Depuis plusieurs années, je pêche les carnassiers aux leurres: du bord, en bateau, kayak et float-tube. Je prends mon pied avec les techniques modernes et sportives qui nécessitent de s'adapter en permanence au poisson et à ses humeurs. Je voulais progresser plus rapidement et je me suis dit qu'en pêchant à plusieurs, j'apprendrais encore plus vite. C'est alors que j'ai fait la rencontre de Boot, lors d'une session pêche sur Pontivy. Il venait de créer le Blog "NSF" et me demanda de les rejoindre tout simplement. Cela fait maintenant trois ans que j'ai intégré l'association et j'y ai appris plus de choses qu'en dix années de pêche solitaire.



Quelles sont les activités de la "No Stress" ?

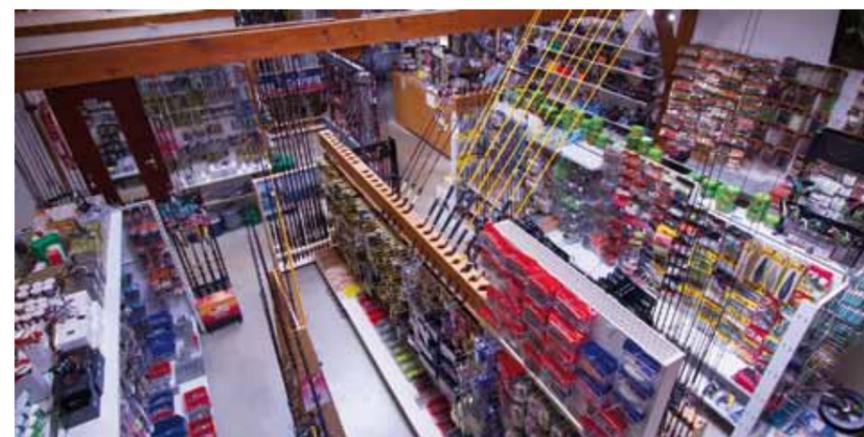
Avec l'association, on organise des journées de pêche thématiques, une espèce de poissons ou une technique peut être visée. C'est grâce à l'une de ces journées que j'ai appris à pêcher le silure et j'ai eu la chance d'en prendre un. Au cours de ces journées, chacun apporte ses connaissances spécifiques, c'est le système du partage.

Nous organisons aussi des manifestations de sensibilisation à la pêche, par exemple le "trophée Rockfishing de Bénodet", nous participons également à certaines compétitions de pêche aux leurres, tout ça dans la bonne humeur et surtout dans l'esprit "No Stress" !

Un souhait concernant la pêche ?

Celui de faire évoluer les mentalités et c'est aussi pour cela que la NSF a été créée: "partager et discuter pour évoluer". Les générations futures seront plus respectueuses que les générations actuelles et pour permettre à nos enfants de prendre le même plaisir que nous, il ne faut pas faire n'importe quoi. Le no-kill est important, ça ne sert à rien de remplir son congélateur, il faut respecter les mailles voire même les augmenter, se mettre un quota !

Propos recueillis par L.L.



Un magasin et un site spécialisé

ARDENTPÊCHE
Z.A Tréhonin
Le Sourn BP 84
56300 Pontivy

www.ardent-peche.com

Tél: 02 97 25 36 56
e-mail: info@ardent-peche.com



L'Option "pêche" notée au bac 2013

L'option pêche notée pour le bac ! Le rêve est devenu réalité pour les élèves du bac EAENR "Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux" du Lycée Kerlebost à Pontivy avec l'appui et les interventions de la Fédération de pêche du Morbihan.

LE MOT DU DIRECTEUR SUR LE PROJET "PÊCHE"

Yvonick Lorcy est directeur du Lycée Kerlebost depuis maintenant 4 ans et également du lycée Anne de Bretagne de Locminé. "La formation Bac Pro a pour objectif de former et de sensibiliser des jeunes à la gestion de la faune sauvage. L'option "pêche" proposée est le côté ludique d'une étude complète des problématiques halieutiques. Les partenaires professionnels qui interviennent dans ce champ professionnel sont multiples (technicien rivière, prestataires privés, bureaux d'études...). La finalité "pêche" y contribue donc pleinement. Nous espérons ainsi rencontrer nos jeunes dans les APPMA et autres organismes qui entretiennent et mettent en valeur notre territoire. De plus, cette option, spécifique à notre lycée, est également un bonus dans la formation bac pro GMNF puisqu'elle sera évaluée dès cette année. En conclusion, j'affirme ici que nous souhaiterions poursuivre, voire même amplifier notre partenariat avec la Fédération de Pêche du Morbihan. Nous sommes dans une démarche de formation, voire même d'éducation avec une volonté de durabilité, tout cela pour nous conforter dans notre engagement sur le territoire Morbihannais".

Pour plus de renseignements :
Lycée Kerlebost - S^t Thuriau
56306 Pontivy - Tel : 02.97.28.99.66
Lycée privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Site internet : www.lyceekerlebost.fr



Les élèves du projet pêche au chevet d'un ruisseau.

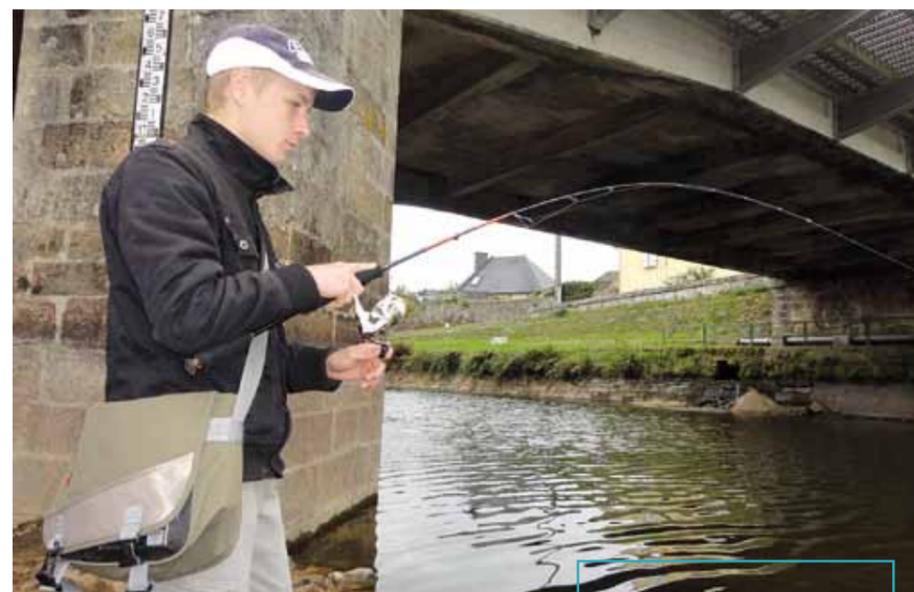
Depuis 2006, La Fédération de pêche du Morbihan réalise chaque année des interventions sur la pêche et les milieux aquatiques avec les classes de BEPA EAENR "Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux" du Lycée Kerlebost. Il s'agissait à la base d'animations ponctuelles d'une à deux demi-journées qui ont évolué d'année en année en projet "pêche et milieux aquatiques" sur plusieurs séances. Depuis l'année dernière (fin 2011), le diplôme BEPA EAENR à évolué en Bac pro GMNF "Gestion des Milieux Naturels et de la Faune".

Ornithologie ou pêche

Dans cette nouvelle formation, deux options au choix ont vu le jour :

- Une option ornithologie (découverte des oiseaux) dont est responsable M^r Yves Blat.
- Une option pêche des carnassiers aux leurres et découverte des milieux aquatiques (responsable M^r Arnaud Hervé).

Pour cette première, 18 jeunes de



Un des élèves en pleine action !

première et terminale se sont inscrits et ont pu découvrir les bases et la technicité de la pêche aux leurres. Huit demi-journées d'option ont donc été réalisées dont cinq avec les animateurs de la Fédération de Pêche sur la découverte et le perfectionnement de la "pêche des carnassiers aux leurres". Les jeunes ont pu se confronter à cette pêche sur différents types de milieu : l'étang de Melrand, le Blavet

(Pontivy) et les étangs du Roz (canal de jonction). Trois demi-journées ont été consacrées à des visites comme celles des maisons de la pêche et de l'Eau, l'Odysseum et le piège du moulin des princes... Cette option "Pêche aux leurres" a été un réel succès avec des jeunes motivés et attentifs, malgré des conditions et des poissons difficiles.

ARNAUD HERVÉ : "LA PÊCHE POUR APPRENDRE D'UNE FAÇON DIFFÉRENTE"

Arnaud Hervé est enseignant et responsable du projet pêche.

Pourquoi avoir mis en place une option pêche dans la formation ? "Passionné de nature, de voyage et pratiquant la pêche aux leurres, j'ai souhaité dynamiser et faire découvrir aux jeunes ce qu'ils étudiaient, mais d'une façon différente, en réalisant des ateliers de pleine nature. Ce qui nous a fait créer ces deux options "Pêche aux leurres" et "Ornithologie". J'ai opté pour la technique de la pêche aux "leurres", qui est en pleine croissance ces dernières années, notamment avec l'apparition de compétitions et de nouveaux modes de pêche attrayant comme "Le Street Fishing, la pêche en Float-Tube...". Cette activité permet également d'approfondir des connaissances sur les "poissons" (leurs vies, alimentation, habitats...) et les "milieux aquatiques" qui sont des objectifs du Bac pro. Notre souhait s'est donc réalisé car les deux options comptent dès à présent pour le Bac pro".



L'option pêche 2012-2013 notée pour le Bac !!!

Après la réussite des séances "pêche et ornithologie", les responsables ont souhaité que ces deux options évoluent et soient incluses pour le BAC Pro GMNF. Une demande a donc été réalisée auprès du ministère de l'agriculture avec l'appui du directeur du Lycée, suivie d'une réponse positive. Les deux options ont donc été retenues et incluses dans la formation, dès cette année.

Nous voilà repartis pour un nouveau projet encore plus approfondi sur les techniques de pêche aux leurres. Huit demi-journées seront consacrées à l'option pêche, étalées sur l'année scolaire 2012-2013. Les animateurs de la Fédération encadreront les terminales sur six séances pour les perfectionner, leur faire découvrir de nouvelles techniques plus spécifiques encore (Texan, Drop-shot, Carolina-ring,

weightless...) et bien sur, pour les évaluer. Ces dernières auront lieu de trois manières différentes :

- Un oral sur une situation de pêche tiré au sort
- Une évaluation "pratique" (lancer de précision)
- Un écrit en classe sur les bases de la pêche aux leurres et des poissons.

Voici donc un projet bien abouti qui, nous l'espérons, évoluera encore dans les années à venir !
G.R.

Beau Brochet pêché par un des élèves de la formation.





Cartedepeche.fr a un an !

Le 15 décembre 2011 le site cartedepeche.fr ouvrait ses "e-portes". Successeur - et rejeton naturel - des sites expérimentaux de vente de carte de pêche en ligne mis en place précédemment par l'EHGO et le CHI⁽¹⁾, il est géré directement par la Fédération nationale de la pêche en France. Dès sa naissance, ce site a eu pour vocation de devenir le premier dépositaire de cartes de pêche de France.

Après une année d'existence et environ 230000 cartes achetées sur le site, le pari est tenu. Sur ces 230000 cartes, environ 50% sont celles de membre adulte (avec et sans réciprocité EHGO/CHI/URNE). 40% ont été acquises directement de chez lui par le pêcheur, 50% par le biais d'un dépositaire ayant adhéré au système et un peu plus de 10% directement via une AAPPMA.

Un objectif de 600 000 cartes en 2013

Reste que la marge de progression est importante ! En 2012 en effet, 23% des AAPPMA

La page d'accueil du site est simple, attractive et offre accès au choix : à la création d'un compte pour une première acquisition, au renouvellement d'une carte dans le cas contraire. A noter qu'une fonction panier permet de régler plusieurs cartes sur un même compte.



n'avaient pas encore souhaité adhérer au système. Et parmi celles qui ont adhéré, une fraction importante n'avait pas de dépositaire formé et équipé. Ainsi, à l'échelon national, seuls 777 dépositaires revendeurs, soit moins de 8 par département, étaient équipés, formés et faisaient appel au système. A titre de comparaison, le Morbihan dispose d'un réseau de 186 dépositaires revendeurs. La marge est grande, ce qui permet à la FNPF de se fixer un objectif de 600 000 cartes vendues en 2013. D'autant qu'une campagne de promotion télévisée est prévue en 2013 pour faire connaître cartedepeche.fr au grand public. Concernant le Morbihan, plus de 3600 cartes ont été vendues. Toutes les AAPPMA ont adhéré au système, mais seuls 36 dépositaires sont inscrits en tant que dépositaires "cartedepeche.fr". En 2012 dans le département, près d'1 carte sur 4 a cependant été vendue via ce système.

Un outil pour tous

Accessible 365 jours dans l'année et 24h/24h (c'est

La carte est imprimable à domicile et pliable au format carte d'identité. Elle est munie d'impressions de protection pour supprimer les risques de fraude.

le nombre de cartes de pêche achetées la nuit ou le dimanche!), l'objectif premier du système est d'être au service du pêcheur. Et les avantages sont nombreux pour lui : possibilité de réimprimer sa carte de pêche en cas de perte sans payer à nouveau les timbres ; disponibilité assurée dès le 15 décembre pour, par exemple, offrir une carte de pêche à Noël ; paiement fractionné possible sous certaines conditions; etc.

Pour le dépositaire, le principal intérêt est le gain de temps apporté : environ une minute en vitesse de croisière pour l'acquisition d'une carte. Mais, c'est aussi la simplicité du suivi des cartes vendues, l'absence de stock de cartes, la suppression du risque de perte ou de vol, etc. Et le système est apprécié ; pour preuve, aucun des dépositaires qui ont testé cartedepeche.fr n'envisage de revenir en arrière. Les AAPPMA y trouvent également leur compte. A commencer par le trésorier qui voit son travail considérablement allégé : gestion simplifiée à l'extrême, suppression du risque d'erreur du fait de l'automatisation des comptes et répartitions, sécurisation des ressources de l'AAPPMA. C'est aussi un fichier d'adhérents qui s'enrichit automatiquement et la possibilité de mieux connaître ses adhérents et leurs attentes, par exemple. En ce sens, cartedepeche.fr est un outil

de gestion précieux pour les structures de gestion de la pêche qui pourrait bien faire évoluer rapidement la vision portée sur la pêche et les pêcheurs.

C.L.C.

(1) CHI : Club Halieutique Interdépartemental.

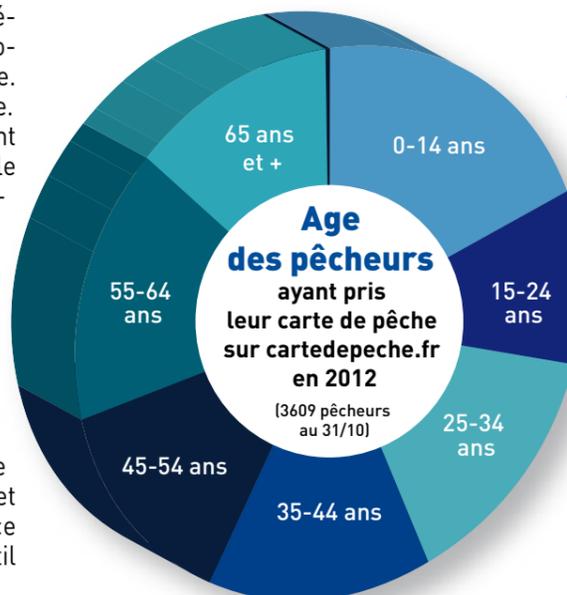


Afin de mieux faire connaître cartedepeche.fr, une campagne télévisuelle est prévue en 2013 pour compléter la campagne "papier" de 2012.

DES ENSEIGNEMENTS INATTENDUS

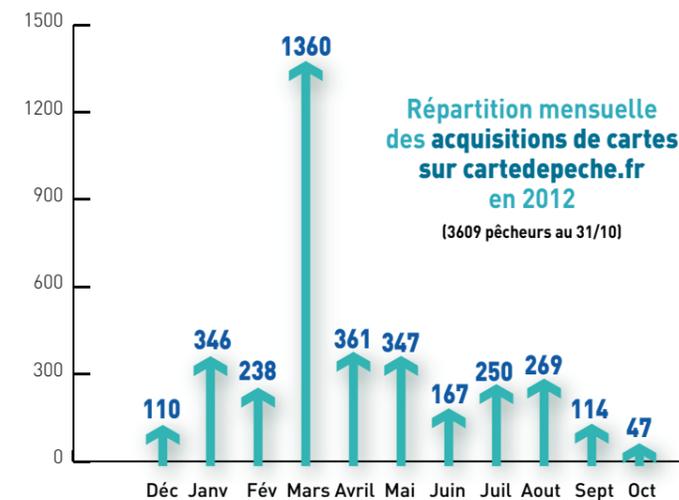
Les possibilités d'analyse des ventes de cartes offertes par cartedepeche.fr sont nombreuses et constitueront un outil précieux pour les gestionnaires de la pêche. Après moins d'un an d'existence, quelques résultats surprenants permettent de changer le regard porté sur les pêcheurs, leurs pratiques et leurs attentes. Deux exemples sur les pêcheurs morbihannais :

- La pêche n'est pas une activité de vieux !



A l'exception d'un tassement dans la tranche d'âge 15-24 ans et d'une sur-représentation des moins de 15 ans, toutes les classes d'âge sont représentées de façon homogène. Ce constat contredit plusieurs idées sur la vieillesse supposée des pêcheurs et le non-renouvellement des générations par exemple !

- Les pêcheurs aiment le beau temps !



Certes, le mois de mars et son ouverture de la truite est le plus important en termes de prise de cartes. Néanmoins, il est intéressant de remarquer que tout ne se joue pas là ! Plus de la moitié des cartes (1910 - 53%) sont acquises après l'ouverture de la truite et 1394 (39%) sur la seule période avril-août. En outre, l'analyse à la journée montre que, sur cette période, la prise de carte est liée à la météo : plus le temps annoncé est beau, plus l'achat de cartes est important ! Pourtant, ce ne sont pas vraiment les conditions de pêche idéales ! Manifestement, pour beaucoup, la pêche est avant tout perçue comme le moyen de passer un moment agréable au bord de l'eau ... souvent en famille ! A méditer.



Une nécessité permanente !

L'entretien des cours d'eau a toujours représenté un problème pour la collectivité. Si le riverain en a légalement la charge, par l'absence d'intervention ou le déploiement d'action inadaptée, la question de l'entretien des rivières et ruisseaux reste posée.

La prise en charge de l'entretien des cours d'eau a évolué depuis les années 70 (voir encadré). Si les CRE, puis CTMA se sont développés, la priorité a été donnée aux actions sur la morphologie des cours d'eau traitant des problèmes de libre circulation piscicole, de diversification d'habitat ou rechargement de cours d'eau. Ce, dans le but d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau, comme le demande la directive cadre européenne sur l'eau.

Des rives à l'entretien abandonné ou inadapté...

L'entretien de la ripisylve n'est aujourd'hui plus considérée comme une priorité, sauf pour des actions ponctuelles "d'enlèvement d'embâcles" que constituent les arbres tombés dans les rivières. Déjà, après quelques années de ce "relâchement", les conséquences sont



Les branchages accumulés constituent un obstacle à la libre circulation piscicole. Par manque d'entretien, les arbres tombés barrent le cours d'eau.

visibles. Ainsi, les saules, espèce de référence des berges des cours d'eau, faute d'un entretien préventif tombent dans les cours d'eau. On recommence à trouver des barrages d'arbres qui font obstacle à l'écoulement de l'eau, rehaussent la ligne d'eau ce qui impacte les habitats et entraîne un colmatage des substrats. Dans le même temps, on voit apparaître de nouvelles pratiques d'entretien de berge :

- le **bois de chauffage** : face au renchérissement de l'énergie, le bois retrouve une valeur. La ripisylve est de nouveau exploitée et cela se traduit par des coupes rases de tous les arbres. Si sur des petits ruisseaux l'impact est de courte durée car les rejets procurent rapidement un ombrage, sur les grandes rivières, l'abattage des grands arbres se traduit par un ensoleillement

important du cours d'eau facteur d'échauffement de l'eau et de diminution des abris. Or un chêne met près de 50 ans pour atteindre une hauteur suffisante pour procurer un ombrage efficace sur une rivière.

- l'**entretien du bord de parcelle** : autrefois, l'entretien du bord de parcelle en rive sous les clôtures était réalisé par du débroussaillage chimique. La réglementation interdit cette pratique et l'obligation d'entretien des bandes enherbées a entraîné le développement du gyrobroyage comme technique d'entretien. Conséquences ? Broyées, les petites branches tombent dans le cours d'eau. Parfois décapée, la berge n'est plus tenue. Les branches sont entraînées par le courant, pouvant former des barrages sur le cours d'eau ou boucher les buses. Débordements et atteintes à la libre circulation des poissons, principalement de la truite dans les petits ruisseaux, réapparaissent. En outre, lors de l'assèchement des ruisseaux en été, les poissons sont piégés car les branchages fonctionnent comme de véritables "nasses", leur interdisant la dévalaison.

Il s'ensuit que les aménagements d'ouvrages réalisés dans les CTMA, voient leur efficacité réduite. L'entretien des cours d'eau est pourtant indispensable car la végétation des berges, avec des strates arborées, arbustives et herbacées, est un paramètre pris en compte dans

la méthode REH qui précise l'état des masses d'eau. Une ripisylve en bon état est une condition pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

... et le problème de l'entretien des berges reste posé

La lecture des textes réglementaires fixe bien l'objectif à atteindre : l'article L215-14 du code de l'environnement n'a jamais été autant d'actualité : "... le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans un profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant à son bon potentiel écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation de rive...". Si juridiquement le cadre est fixé, sociologiquement, techniquement et financièrement, la question de l'entretien reste posée. Faut-il renvoyer à chaque propriétaire la prise en charge individuelle de la gestion d'un bien collectif dont la gestion cohérente et fonctionnelle nécessite une approche globale au niveau du bassin versant ? Même si le droit de propriété reste de mise, il n'est pas suffisant de se contenter que chacun fasse et prenne ce qui l'intéresse au droit de sa parcelle. Beaucoup reste à inventer pour

un entretien adapté aux défis de demain, dont l'alimentation en eau potable et l'adaptation aux changements climatiques.

Entretenir à temps et comme il faut

Le cadre technique est connu. Il consiste à développer la pratique du "point à temps", une intervention régulière maximum tous les 2 à 3 ans. Elle doit être adaptée à chaque espèce d'arbre, arbuste et arbrisseau en fonction du secteur de cours d'eau. Elle préserve une bande boisée de transition en rive - pas de broyage, fauche,... sur une distance minimale d'1 m. Elle conserve un ombrage (2/3 d'ombrage à midi), et le libre écoulement de l'eau.

Quant au cadre opérationnel, il vise à renforcer le rôle des structures de bassin versant dans la coordination, avec les représentants des agriculteurs (chambre d'agriculture, GVA) et des pêcheurs (AAPPMA et Fédération), pour conseiller, informer et sensibiliser. C'est aussi maintenir les financements des actions d'entretien de berge et mobiliser les propriétaires et exploitants sur les aspects milieux aquatiques. C'est encore encourager l'intervention de bénévoles dans son caractère pédagogique et son action concrète sur le terrain et trouver des synergies entre besoin d'entretien et valorisation de la ressource énergétique offerte par les boisements de rives. Cela passe par la formation des différents intervenants. Le Morbihan compte 5000 km de cours d'eau qui assurent 85% de l'approvisionnement en eau potable du Morbihan. Maintenir ce patrimoine en bon état n'est pas un mince enjeu.

J.C.L.C.

Crédit photos : J.C. Le Clainche

L'ENTRETIEN, UNE LONGUE HISTOIRE

C'est à partir des années 70 que s'est posé de manière importante l'entretien des rivières. Autrefois, la main d'œuvre importante dans les fermes et le besoin de bois de chauffage garantissaient des cours d'eau entretenus. La diminution du nombre d'agriculteurs et l'abandon de l'entretien de la végétation des berges des cours d'eau faute d'un réel intérêt, ont eu des conséquences importantes sur le lit des cours d'eau : encombrement du lit mineur, colmatage, érosion de berge, ...

Pour y remédier, les collectivités ont engagé des opérations d'hydraulique agricoles synonymes de travaux lourds destructeurs du milieu naturel. En réaction, des bénévoles de sont fortement mobilisés pour mettre en œuvre des méthodes douces respectueuses des cours d'eau.

Par la suite, les collectivités locales avec l'aide financière principalement de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Général du Morbihan se sont fortement impliquées. Dans le même temps, la Fédération de Pêche du Morbihan a expérimenté puis développé des équipes de cantonniers de rivière, avec pour conséquence un linéaire important de rivières et ruisseau restaurés et entretenus entre les années 1980 et 2005.



Frelon asiatique : envahisseur à signaler



Le frelon asiatique est de couleur sombre avec une large bande orangée à l'extrémité de l'abdomen. Il se différencie du frelon commun qui est de taille supérieure avec une dominante jaune.

Le frelon asiatique a été introduit accidentellement en France en 2004 et s'est rapidement propagé. Un premier nid a été repéré et détruit en 2011 à La Roche Bernard. Agressif, le frelon asiatique pose un problème de sécurité sanitaire. Il porte également atteinte aux populations d'abeilles dont il est un redoutable prédateur. Un réseau de surveillance et de destruction des nids observés est coordonné par la Femodec. Si vous détectez la présence d'un frelon asiatique, essayez de repérer le nid et signalez le dès que possible à la Femodec au 02 97 63 09 09. Attention : ne vous approchez pas du nid et n'essayez pas de le détruire seul.

Aidez la CATAC à lutter contre le trafic de carpes

Un trafic de carpes se développe pour alimenter les nombreux plans d'eau de loisir privés spécialisés dans la pêche de la carpe. Conséquence ? Le pillage des cours d'eau et plans d'eau morbihannais. La Catac, cellule anti trafic, veille. Afin de protéger les populations piscicoles contre le braconnage, de nombreux textes restreignent ou interdisent la vente de poissons. Le non respect de ces textes expose le contrevenant à des amendes fortes. C'est ainsi que sont, par exemple, interdits la commercialisation de certains poissons dont l'origine n'est pas justifiée (L 436-14 du CE - 3750 € d'amende), la vente ou l'achat du produit de la pêche d'un pêcheur non professionnel (L 436-15 du CE - 3750 €), etc. L'article L 436-16 punit de 22500 € le fait, pour un pêcheur amateur, de transporter vivantes les carpes d'une taille supérieure à 60 cm. Malgré cet arsenal de textes et la sévérité des peines annoncées, porté par la mode de la pêche de carpes trophées en étang clos, un véritable trafic de carpes s'est développé afin d'alimenter les nombreux plans d'eau de loisir privés spécialisés dans la pêche de la carpe. Conséquence : un pillage en règle des cours d'eau et plans d'eau gérés par les AAPPMA et accessibles aux pêcheurs associatifs. Dans le Morbihan, les témoignages de poissons exceptionnels disparus ou dont le transport (illégal) a été constaté se sont multipliés. Afin de lutter contre ce trafic, l'association CarpOuest a créé une cellule anti trafic (la CATAC) qui s'est donnée comme objectif de faire connaître ce trafic, d'en démonter les mécanismes et d'en confondre les auteurs. Comme de nombreuses autres Fédérations de pêche, la FDPPMA du Morbihan soutient cette action.



Pour continuer à pêcher de belles carpes dans nos eaux publiques, aidons la CATAC.

Afin de l'aider à conduire son action, la CATAC sollicite les pêcheurs afin qu'ils lui communiquent dans la mesure du possible, ainsi qu'à la Fédération, tous éléments susceptibles d'orienter les recherches, c'est-à-dire :
 - en cas de flagrant délit : des photos des carpes capturées (des deux côtés), photos des personnes en cause, des véhicules, des plaques d'immatriculation, etc, ainsi que les lieux, dates et heures des faits, les coordonnées des témoins, la méthode et le matériel utilisés, etc
 - en cas de doute sur un plan d'eau : tous constats, photos, vidéos permettant de caractériser un soupçon de trafic ainsi que la localisation du plan d'eau
 A l'inverse, la CATAC préconise de ne pas faire état des informations collectées sur les réseaux sociaux afin de ne pas alerter les contrevenants.
 Contacts : catac.trafic@yahoo.fr ; fedepeche56@wanadoo.fr
 Et pour en savoir plus sur le trafic de carpes : <http://lacatoc.wordpress.com/>

Melrand : les agriculteurs de demain au chevet des cours d'eau

22 octobre sur les berges d'un affluent du Brandifrouit : 24 élèves de seconde professionnelle "productions animales" du lycée agricole "Le gros chêne" de Pontivy s'activent à nettoyer les berges du ruisseau. Ils sont encadrés par deux de leurs professeurs, Roger Thomazo et Christophe Courtin, et deux bénévoles de l'AAPPMA de Melrand, Christian Guilloux et Armand Nignol. Cette journée d'entretien de rivière est menée dans le cadre d'un partenariat engagé depuis trois ans entre l'AAPPMA et le lycée. Chaque année, une classe de seconde enchaîne visites de station d'épuration, de pompage d'eau, etc, et deux journées d'entretien de rivière dans le but de mieux comprendre les problématiques de qualité d'eau et le fonctionnement des milieux aquatiques. Pour Christian Guilloux "cet échange avec les futurs éleveurs et agriculteurs est indispensable pour qu'ils puissent mieux prendre en compte le milieu naturel dans leur future activité professionnelle". Au-delà du travail réalisé - environ 1300 m de cours d'eau à truites entretenus chaque année ! -, c'est surtout cet aspect pédagogique qui le motive dans ce partenariat qui sera évidemment reconduit en 2014



Elizabeth Perret



Le site du pont d'Oust et son embarcadère sont au centre du parcours.

Un projet de pôle pêche au pont d'Oust

Situé au cœur de la basse vallée de l'Oust, le pont d'Oust est déjà connu des amateurs d'activités de nature : randonnées pédestre, navigation, mini golf... Pratiquée également sur le site, la pêche de loisir peut devenir une autre activité importante pour le développement touristique du secteur. A mi parcours entre les écluses de la Née à l'amont et de Limur à l'aval, le potentiel du site pour accueillir des pêcheurs est important. Poissons blancs et carnassiers sont bien présents. Les accès en contre halage sont garantis ou sont en phase de l'être. Et certains équipements essentiels existent déjà comme une cale de mise à l'eau par exemple. Avec quelques aménagements supplémentaires et un référencement au sein du réseau de parcours de pêche du Morbihan en cours de constitution, ce site pourrait devenir rapidement un haut lieu de la pêche dans le département et, sans doute, être référencé au niveau national. Dans cette optique, une première réunion avec les communes de Peillac et des Fougerêts, l'AAPPMA de St Martin et la Fédération a eu lieu sur le site en octobre dernier. Objectif : définir les travaux à réaliser, les modalités de partenariat et de financement. A suivre !

La Pêche, c'est en ligne !

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ

www.cartedepeche.fr

PROTECTION PARE-SOLEIL
SAS MOUCHY - CARABEAU
 56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22
 Stores intérieurs et extérieurs
 Motorisation • Entretien
 Bâches • Réparations camping

DEVIS GRATUIT
 Fabricant • Installateur

www.store-mouchy.com
sas.me@orange.fr



Le championnat du monde jeune de pêche au coup sur la Vilaine en 2013 !



Y. Le Clairche

Le stade international de pêche au coup de Rieux va encore faire parler de lui en 2013 puisqu'il accueillera les championnats du monde jeunes les 27 et 28 juillet.

45 nations sont invitées à participer à la compétition et à présenter des équipes dans les catégories : minimes (-14 ans), cadets (-18 ans) et juniors (-23 ans).

Les techniques de pêche autorisées sont la grande canne et la pêche au moulinet selon le règlement de la Fédération Internationale de la Pêche Sportive (FIPSED).

Les épreuves se dérouleront sur le parcours de Rieux (Tranhaleux) pour les cadets et les juniors et sur l'Oust sur la commune de Saint-Jean la Poterie à proximité du pont d'Aucfer pour les -14 ans.

Afin de préparer nos jeunes dans les meilleures conditions, les championnats de France auront lieu sur ces mêmes parcours les 6 et 7 juillet 2013.

Les Fédérations de pêche du Morbihan et d'Ille et Vilaine seront partenaires de cet événement qui devrait attirer de nombreux visiteurs.

Souhaitons bonne chance à nos jeunes qui pêcheront "à domicile" !

Rencontres halieutiques bretonnes, première !



L. Lemare

Le départ des 70 compétiteurs pour 8 heures de pêche.

L'idée avait été évoquée à l'issue du dernier open carnassier AFCPL organisé à Guerlédan en 2009 : mettre en place un circuit de manifestations pêche à l'échelle des 4 Fédérations bretonnes, le but étant de provoquer la rencontre de pêcheurs afin qu'ils passent ensemble un agréable moment autour de leur passion. Cette idée a fait son chemin et a pris forme ; la première Rencontre Halieutique Bretonne s'est donc déroulée le 6 octobre 2012 sur le lac de Guerlédan où 35 binômes se sont retrouvés pour 8 heures de pêche des carnassiers (sandre-perche-brochet) en bateau. De la convivialité et de la simplicité étaient l'autre objectif que s'étaient fixé les organisateurs, les deux Fédérations (29 et 56) et les AAPPMA de Pontivy, Mur de Bretagne et Plélauff. Et malgré un après midi des plus humides et des poissons assez peu actifs, la bonne humeur n'a pas quitté les participants venus en très large majorité des 4 départements bretons. 130 poissons capturés, seules 10 équipes ont marqué des points avec des poissons atteignant les tailles minimales de captures (60 cm pour le brochet, 40 cm pour le sandre et 25 cm pour la perche), soit au total 18 poissons maillés. Un score bien faible quand on connaît le potentiel du lac de Guerlédan. Quelques idées ont déjà été lancées pour l'édition 2013.

Le classement :

- 1 : Hamon Sylvie et Pampanay Jean Marc avec 1206 pts (2 sandres et 1 perche)
- 2 : Kerguen Christian et Beurel Julien avec 1100 pts (1 sandre et 2 perches)
- 3 : Tanguy Daniel et Tanguy Joachim avec 965 pts (1 sandre et 1 perche).

Vallée du Scorff Vivante par nature

Une vallée préservée propice à la pêche et à la randonnée

Infos pratiques
Maison du Scorff
 B.P. 28 • 56620 Cléguer
 02.97.32.50.79
 maison.scorff@syndicat-scorff.fr
 www.syndicat-scorff.fr

L'AAPPMA du Mortier de Glénac a fêté ses 70 ans

Les 1^{er} et 2 septembre 2012, l'AAPPMA du Mortier de Glénac organisait la 4^e édition du "Carnacarpes" sur le site du Port de Glénac. L'occasion était toute particulière car l'AAPPMA fêtait également ses 70 années d'existence et d'actions en faveur des milieux aquatiques et de la pêche de loisir. Le Président Claude Soulas et les bénévoles de cette dynamique AAPPMA ont donc proposé un riche programme au public présent.

Le samedi après-midi, 33 enfants ont participé au concours de pêche et sont repartis avec cannes et lignes. Des spécialistes ont proposé des démonstrations et des initiations aux techniques de pêche modernes : montage de mouches, initiation à la pêche à la mouche, initiation à la pêche aux leurres, pêche en float-tube et pêche en kayak avec la société Savager's ainsi que de la pêche sur des barques toutes équipées. Sur le stand de la Fédération de pêche, le simulateur de pêche a également remporté un grand succès. Le magasin "Armel-Pêche" exposait du matériel dans son stand. Le samedi soir et le dimanche soir, les festivités se sont terminées par un grand repas convivial.

La manifestation a vu une très bonne fréquentation du public. De l'avis de tous, une excellente ambiance, des démonstrations et des initiations très sympathiques, du monde et en plus du beau temps ! Une fête vraiment réussie !

Pour en savoir plus : RDV sur le site de l'AAPPMA du Mortier de Glénac : <http://glenac.aappma.over-blog.com>



La manifestation a remporté un grand succès. Les 33 enfants qui ont participé au concours de pêche sont repartis avec cannes et lignes.

Travaux sur l'étang de Mauron, un peu, beaucoup, à la Folie !



C. Le Clève

Six jours de chantiers auront été nécessaires pour taluter et aménager les 1200 m² de zones de frayère, indispensables pour une gestion naturelle et durable sur l'étang de la Folie.

Attendus depuis 2007 par l'AAPPMA le brochet mauronnais, les travaux de création de frayères à brochets dans l'étang de la Folie, à Mauron, ont enfin vu le jour cet automne. En effet, une première étude, initiée à la demande de l'association de pêche gestionnaire de l'étang, avait mis en évidence un déficit en zones de reproduction mais également l'absence d'existence légale de l'étang empêchant, de fait, la réalisation du moindre aménagement. Alertée, la commune de Mauron, propriétaire du plan d'eau, s'est alors engagée dans une phase de régularisation du plan d'eau qui a finalement abouti cette année. Ce, moyennant le remplacement de la vanne à clapet par une rampe d'enrochement et la déconnexion totale du plan d'eau entre le 1^{er} avril et le 31 octobre. Parallèlement à cette régularisation, des travaux de retalutage de berges ont été mis en œuvre. Au final, ce sont 1200 m² de zones de reproduction qui ont été créées. Profitant des moyens mécaniques mobilisés pour cette opération, l'AAPPMA le brochet mauronnais, s'est employée à diversifier les habitats en immergeant directement dans le plan d'eau une dizaine de souche. Les travaux en faveur de la pratique du loisir pêche devraient se poursuivre l'année prochaine dans le cadre de la formalisation de ce parcours de pêche très fréquenté.



Frayères à brochets : des résultats très contrastés !



La frayère du Roc'h sur le Blavet (St Thuriau), mise en eau en 2010, est désormais fonctionnelle pour le brochet ainsi que pour les cyprinidés

L'année 2012 a été très particulière pour la reproduction du brochet : en février-mars, période de fraie et d'éclosion des œufs, les niveaux d'eau étaient très bas, alors qu'ils ont été beaucoup plus élevés par la suite. Les conditions de ponte ont donc été mauvaises, une partie des surfaces de production étant hors d'eau au moment de la fraie. En revanche, les conditions de croissance ont été très bonnes, avec de nombreux habitats de grossissement immergés. Cela se traduit dans les suivis des frayères à brochets par des résultats très contrastés d'un site à l'autre en fonction des conditions locales.

Sur le Blavet, les frayères ont toutes été relativement fonctionnelles, alors que sur l'Oust, certaines frayères habituellement bien productives n'ont pas fonctionné cette année (par exemple celle de Tréverand, sur Bréhan), et d'autres au contraire ont produit plus de brochetons que les années précédentes (par exemple celles de la Bagotaie sur la Chapelle Caro, ou encore celle du Guer, sur S' Samson).

Aménagements sur l'Étang du Pont-Berthois : tous aux abris !

Pour la deuxième année consécutive, l'AAPPMA "la société du Loch" en partenariat avec la Fédération de pêche du Morbihan, a mené un programme d'aménagements à but halieutique sur l'étang de Pont-Berthois (Locqueltas). Après 2011 qui avait vu la mise en place d'un poste de pêche à mobilité réduite financé par la Communauté de communes du Loch. Les travaux de 2012 sont montés d'un cran. En effet, les travaux réalisés en 2012 se sont employés à créer de la diversité d'habitats à l'intérieur du plan d'eau. Au programme, mise en place de nénuphars de collection, abattage et immersion d'arbres en bordure et mise en place de trois caissons "expérimentaux" aménagés sur place et immergés ensuite dans le plan d'eau. Les objectifs de ces aménagements sont multiples : structurer le volume d'eau pour augmenter les postes de pêches, développer une méthode pour créer des abris de pleine eau sans avoir à vidanger un plan d'eau, renforcer les partenariats et les échanges de savoir-faire entre salariés de la Fédération de Pêche et bénévoles des AAPPMA. Même si le retour d'expérience reste limité, les premiers retours des pêcheurs sont encourageants car les poissons semblent fréquenter régulièrement ces aménagements et de nouvelles évolutions d'aménagements sont déjà à l'étude.



Les caissons sont montés sur place par les bénévoles de l'AAPPMA "la société du Loch" et les salariés de la Fédération de pêche du Morbihan avant d'être mis à l'eau au moyen d'une pelleteuse et immergés au milieu du plan d'eau.

De très bons indices truites sur le Tohon-Kervily

Dans le cadre du plan de gestion piscicole de l'AAPPMA de Questembert, les populations de truites du Tohon et du Kervily font l'objet d'un programme de suivi pendant 5 ans. L'année 2012 est la 4^e année de suivi et les très bons résultats observés depuis le début se confirment, en particulier sur le Tohon. En effet, les trois stations qui font l'objet de pêches électriques sur ce cours d'eau montrent de fortes densités de truites, avec une bonne répartition des différentes classes d'âge, et ce en l'absence totale d'alevinage. Sur le Kervily, la truite est également bien représentée, mais avec des densités un peu plus faibles, sans doute en lien avec des problématiques de libre-circulation piscicole.

Cette année encore, le recrutement en truitelles de l'année est très bon sur le Tohon.



Pisciculture de Lussais

M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-ciel
- Truitelle Farios
- Saumons de Fontaine
- Esturgeons
- Farios




79100 CHEF-BOUTONNE
Tél. 05 49 29 82 42
Fax 05 49 29 89 50
pisciculture.lussais@orange.fr

L'Odyssaum

à Pont-Scorff 20 min de Lorient

visite & Animations pour toute la famille

À travers un parcours spectacle inédit, découvrez la formidable odysée du fascinant saumon sauvage, surnommé le "poisson-roi". Poursuivez avec l'aquarium à saumons, puis jouez dans la prairie, le long de la rivière du Scorff! (temps de visite 1h30)



- **Tendance Pêche**
Pendant les vacances scolaires - Plus de 7 ans
Première pêche encadrée par un moniteur diplômé au bord de l'étang pour petits et grands. Un loisir nature pour tous!
- **Rives insolites**
Pendant les vacances scolaires - Plus de 5 ans
Rencontre avec les habitants de la rivière : équipés d'épuisettes ou de filets, observez en famille le porte-bois, la gammare et la libellule...

Parcours spectacle
L'aquarium à saumons
Prairie : espace jeux

entrée gratuite sur présentation de votre carte de pêche 2013

Infos: 02 97 32 42 00 et sur www.odyssaum.fr




ALRÉ PÊCHE ET CHASSE

Votre spécialiste de la pêche et de la chasse en Bretagne

15 ans d'expérience à votre service

Une équipe de passionnés pour vous conseiller

Des prix attractifs

Le plus large choix de produits de la région (plus de 20000 références)

Alré Pêche Vannes • ZA Atlantheix • THEIX • Tél. 02 97 42 60 34

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h 15 à 19 h
Alré Pêche Auray • ZAC Porte Océance • 56400 AURAY • Tél. 02 97 50 78 71

www.leurres-peche.com

LA PÊCHE C'EST ~~HAS BEEN~~

FASHION

- Canne carbone
- Fil de soie, huppe de faisan doré, tag de laine rouge
- Tresses ultra-fines
- Leurres holographiques
- Crèmes feintantes pailletées



Pour aller à la pêche, une simple carte suffit :
pour un an, pour les vacances ou même à la journée !
Et des cartes de pêche, il y en a autant que de situations et de cas différents.
À chacun ses envies, à chacun sa carte de pêche !
Retrouvez toutes les informations utiles (comment et où pêcher,
la liste des dépositaires de cartes, ...) sur : www.federationpeche.fr
ou en contactant directement votre fédération départementale.



La pêche a changé. Et vous ?